



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques pour consommateurs et pour feux d'artifice

Autorisation, échantillonnage, composition,
exigences générales et particulières pour les classes 7.2.1 and 7.2.2

1^{er} septembre 2004

Canada 

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Table des matières

Table des matières	iii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Objet	1
1.2 Application	1
1.2.1 Subdivision 1 (7.2.1)	1
1.2.2 Subdivision 2 (7.2.2)	1
1.3 Processus d'autorisation	2
1.3.1 Introduction	2
1.3.2 Critères d'autorisation	3
1.3.3 Mise en garde	3
1.3.4 Acceptabilité continue	3
1.3.4.1 Évaluation de la production	3
1.3.4.2 Autorisation continue	3
1.3.5 Perte de l'autorisation	4
1.3.6 Classification en vue du transport	4
1.3.6.1 Classification par défaut	5
2. DEMANDE D'AUTORISATION	5
2.1 Demande	5
2.1.1 Liste des articles	6
2.1.2 Dessin de l'article	6
2.1.3 Composition	7
2.1.4 Emballage, étiquetage, directives	7
2.1.5 Description de l'utilisation prévue	7
2.1.6 Énoncé de fiabilité	7
2.1.7 Classification en vue du transport	7
2.1.8 Impartition	7
3. CLASSIFICATION ET AUTORISATION	7
3.1 Produits non autorisés au Canada	8
3.1.1 Articles	8
3.1.2 Produits chimiques qui normalement empêchent l'autorisation	10
3.2 Stabilité chimique	10
3.2.1 Produits chimiques entrant normalement dans la fabrication de pièces pyrotechniques	10
3.3 Tolérances	11
3.3.1 Produits chimiques	11

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.3.2	Caractéristiques physiques	11
3.3.3	Dimensions	11
3.3.4	Poids de la charge	12
3.4	Emballage	12
3.4.1	Emballage des échantillons	12
3.5	Marquage et étiquetage	12
3.6	Critères d'échantillonnage et d'acceptation	13
3.6.1	Analyses chimiques	14
3.7	Pièces pyrotechniques pour consommateurs	14
3.7.1	Échantillonnage des articles faisant l'objet de la demande	14
3.7.1.1	<i>Un ou deux articles</i>	14
3.7.1.2	<i>Plus de deux articles ou familles d'articles</i>	14
3.7.2	Critères d'acceptation	15
3.7.2.1	<i>Pour chaque article</i>	15
3.7.2.2	<i>Autorisation des articles faisant l'objet de la demande</i>	15
3.7.3	Cierges magiques et amorces pour pistolets-jouets	16
3.7.3.1	<i>Échantillonnage</i>	16
3.7.3.2	<i>Critères d'acceptation</i>	16
3.8	Pièces pyrotechniques pour feux d'artifice	16
3.8.1	Définition d'un article distinct	16
3.8.2	Échantillonnage des articles faisant l'objet de la demande	16
3.8.3	Critères d'acceptation	17
3.8.3.1	<i>Pour chaque article</i>	17
3.8.3.2	<i>Autorisation des articles faisant l'objet de la demande</i>	18
3.8.4	Ajout d'une mèche aux articles	18
ANNEXE A - PIÈCES PYROTECHNIQUES POUR CONSOMMATEURS		19
Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs		21
Exigences particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs		25
<i>BATTERIE/COMBINAISON</i>		25
<i>PÉTARADE</i>		26
<i>PÉTARD DE NOËL</i>		27
<i>FUSÉE ÉCLAIRANTE</i>		27
<i>FONTAINE</i>		28
<i>MINE</i>		29
<i>MORTIER PRÉCHARGÉ</i>		30
<i>CHANDELLE ROMAINE</i>		31
<i>SERPENT</i>		32
<i>CIERGE MAGIQUE</i>		33

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

<i>ROUE TERRESTRE</i>	34
<i>POT SCINTILLANT</i>	35
<i>FONTAINE À MAIN</i>	36
<i>AMORCE POUR PISTOLETS-JOUETS</i>	37
<i>ROUE</i>	38
<i>SIFFLET TERRESTRE</i>	39
<i>EFFETS SECONDAIRES</i>	40
<i>PETITS EFFETS</i>	40
<i>BOMBE</i>	40
<i>EFFET DÉTONANT</i>	41
<i>SIFFLET AÉRIEN</i>	41
<i>COMÈTE</i>	42
ANNEXE B - PIÈCES PYROTECHNIQUES POUR FEUX D'ARTIFICE	43
Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour feux d'artifice	44
Exigences particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour feux d'artifice	47
<i>BOMBE AÉRIENNE ET BOMBE NAUTIQUE</i>	47
<i>CHANDELLE DE DÉMONSTRATION</i>	48
<i>SAXON AÉRIEN (SOUCOUBE VOLANTE)</i>	49
<i>FONTAINE</i>	49
<i>FUSÉE ÉCLAIRANTE</i>	50
<i>PÉTARD</i>	50
<i>BATTERIE, BARRAGE ET BOMBARDO</i>	50
<i>MINE</i>	51
<i>ROUE</i>	51
<i>CASCADE ET PIÈCE MONTÉE</i>	51
<i>LANCE D'ALLUMAGE</i>	52
<i>ALLUMETTE ÉLECTRIQUE</i>	52
ANNEXE C - FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CLASSIFICATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES	53

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

Ce document a été élaboré afin de servir de guide à l'industrie et au public. Il décrit les exigences de conception et de performance jugées sécuritaires pour les pièces pyrotechniques.

Certaines entreprises éprouvent des difficultés à faire inscrire leurs produits sur la Liste des explosifs autorisés, car, souvent, elles ne comprennent pas totalement le processus d'autorisation et ne saisissent pas bien l'esprit de la loi. Dans ce document, on explique le processus d'autorisation.

1.2 Application

Ce document concerne les pièces pyrotechniques destinées à des applications commerciales (non militaires). Les pièces pyrotechniques appartiennent à la classe 7, qui comporte deux divisions. La division 1 comprend les compositions pyrotechniques. La division 2 comprend les pièces pyrotechniques manufacturées et compte cinq subdivisions. Ce document traite uniquement des exigences générales et particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs (classe canadienne 7, division 2, subdivision 1, appelée classe 7.2.1) et aux pièces pyrotechniques pour feux d'artifice (classe 7.2.2). Les autres classes de pièces pyrotechniques (7.1, 7.2.3, 7.2.4 et 7.2.5) n'y figurent pas.

1.2.1 Subdivision 1 (7.2.1)

La subdivision 1 comprend les pièces pyrotechniques à faible risque (pièces pyrotechniques pour consommateurs), généralement utilisées à des fins de divertissement, comme les fontaines, les roues, les chandelles romaines, les cierges magiques, les pétards de Noël, les volcans, les mines, les serpents et les amorces pour pistolets-jouets.

Ces pièces pyrotechniques sont conçues pour l'extérieur. Utilisées conformément aux instructions, elles présentent un risque minimal à une distance de plus de 5 mètres. Toutefois, ce ne sont pas des jouets et elles ne devraient être manipulées que par des adultes. Malgré toutes les mises en garde, il arrive que des enfants mettent la main sur des pièces pyrotechniques et les utilisent de façon inadéquate. Les critères présentés dans ce document ont pour but de définir les pièces pyrotechniques dont le risque est minimal, même en cas d'utilisation inadéquate. La quantité de matière pyrotechnique de ces pièces est limitée, et certains types de pièces ne sont pas autorisés.

1.2.2 Subdivision 2 (7.2.2)

La subdivision 2 comprend les pièces pyrotechniques à haut risque (pièces pyrotechniques pour feux d'artifice), utilisées à des fins de divertissement, telles que les bombes d'artifice, les barrages, les batteries, les fontaines, les chandelles de démonstration, les fusées éclairantes, les pièces montées, les marrons, les roues, les bouquets et les pétards. Ces pièces ne peuvent être achetées que par des personnes possédant un certificat d'artificier valide.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

1.3 Processus d'autorisation

1.3.1 Introduction

Les explosifs et les pièces pyrotechniques sont régis par la *Loi sur les explosifs* du Canada et son règlement, afin de protéger la sécurité du public et des travailleurs. Toute pièce pyrotechnique doit être inscrite sur la Liste des explosifs autorisés pour être fabriquée, entreposée, tenue en possession, transportée ou importée légalement au Canada. Ce processus est appelé autorisation. La loi prévoit la nomination d'un inspecteur en chef des explosifs qui, en vertu du règlement, doit, sur demande, autoriser un explosif ou une pièce pyrotechnique lorsqu'il estime que cet article est sécuritaire.

Le processus d'autorisation comprend les étapes suivantes :

- a) envoi par le fabricant du formulaire de demande d'autorisation (annexe C) accompagné des documents à l'appui (p. ex. dessins techniques et spécifications); les rapports d'essai, lorsqu'exigés, peuvent provenir du fabricant, d'un laboratoire commercial ou d'un organisme national mandaté, comme le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs (LCRE);
- b) étude de la demande par la Division de la réglementation des explosifs (DRE) qui, à cette étape, peut autoriser l'explosif. Dans certains cas, des documents supplémentaires, données ou essais, peuvent être requis.
- c) lorsqu'elle exige des documents et des essais supplémentaires, la DRE détermine quels articles seront mis à l'essai parmi ceux qui lui ont été soumis; en collaboration avec le LCRE, la DRE établit un plan d'essais correspondant à l'information recherchée, par exemple une analyse chimique ou des épreuves de l'ONU.
- d) le plan d'essais spécifie les exigences d'échantillonnage et fournit une estimation des coûts et de la date d'achèvement du travail;
- e) le demandeur accepte ou non l'exécution du plan;
- f) les essais et le rapport sont effectués selon le plan d'essais établi par la DRE et le LCRE; prendre note que le processus d'autorisation peut être interrompu jusqu'au paiement des frais applicables;
- g) en se basant sur les documents à l'appui et le rapport des essais, la DRE décide d'accepter ou de rejeter la demande d'autorisation;
- h) une confirmation de sa décision est envoyée sous forme de lettre par la DRE au demandeur;
- i) s'il est autorisé, l'explosif est ajouté à la Liste des explosifs autorisés;
- j) par la suite, un échantillonnage et des essais peuvent être effectués en tout temps afin de confirmer l'acceptabilité de l'explosif pour une autorisation continue.

Il y a lieu de souligner que les dessins et les spécifications constituent des documents juridiques ayant force exécutoire à l'appui de l'autorisation. On ne peut modifier l'article autorisé sans obtenir au préalable l'approbation de la DRE et sans modifier en conséquence le dessin préalablement autorisé.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

1.3.2 Critères d'autorisation

Les critères détaillés sont fournis plus loin dans le document. Cette section ne décrit que l'objectif recherché.

Lors du processus d'autorisation, la DRE évalue la conformité des pièces pyrotechniques aux normes canadiennes et la capacité de l'entreprise à produire, de façon répétitive, des pièces correspondant à ses dessins et à ses spécifications. Il est impératif que la pièce pyrotechnique soit conforme aux dessins et aux spécifications du fabricant. D'une part, les dessins et les spécifications représentent ce qui sera autorisé, d'autre part, ils donnent une indication du niveau de contrôle de la qualité exercé au sein de l'entreprise et, par conséquent, de la sécurité continue de l'article.

1.3.3 Mise en garde

Ce document ne peut définir avec certitude ce qui sera ou ne sera pas autorisé. C'est à l'inspecteur en chef qu'il revient de prendre la décision finale. Il est toujours possible qu'un nouveau modèle de pièce pyrotechnique respecte les critères établis, mais ne soit pas jugé sécuritaire.

1.3.4 Acceptabilité continue

1.3.4.1 Évaluation de la production

Après les essais ayant mené à l'autorisation, la production est évaluée.

Les entreprises situées au Canada font l'objet de vérifications afin de déterminer quelles mesures de contrôle elles mettent en oeuvre pour s'assurer qu'un produit respecte de façon constante les dessins, les spécifications et les exigences.

Dans le cas des entreprises situées à l'étranger, des échantillons prélevés sur les premiers envois sont soumis à des épreuves et ce, aux frais du demandeur. La décision de procéder à un échantillonnage et la taille de l'échantillon prélevé dépendent de la pièce pyrotechnique et de la situation du fabricant. Il se peut qu'aucun échantillon ne soit prélevé sur les envois de fabricants connus, mais que les dix premiers envois provenant d'entreprises jusqu'ici inconnues soient échantillonnés. La décision de procéder à un échantillonnage et les raisons invoquées sont communiquées à l'entreprise.

1.3.4.2 Autorisation continue

De plus, des échantillons peuvent être prélevés sur le terrain en tout temps et soumis à des épreuves. Le coût de cette procédure, appelée autorisation continue, est assumé par le gouvernement du Canada.

Tous les échantillons doivent correspondre exactement aux dessins. Toute non-conformité à cet égard peut entraîner la révocation de l'autorisation.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

1.3.5 Perte de l'autorisation

Les raisons suivantes constituent des motifs suffisants pour justifier le retrait d'un produit de la Liste des explosifs autorisés :

- découverte d'une modification^{1,2} apportée au produit ou à l'emballage du produit décrit dans l'autorisation initiale;
- six mois après l'adoption d'une modification au règlement qui touche une disposition de l'autorisation initiale, l'explosif est retiré de la liste à moins que des mesures aient été prises pour permettre la vente des stocks existants;
- une enquête sur un accident ou un incident révèle que la conception du produit est à l'origine de cet accident ou incident;
- découverte de l'omission de déclarer un accident ou un grave incident attribuable aux articles, dont le fabricant a eu connaissance.

1.3.6 Classification en vue du transport

En plus de devoir être autorisées, les pièces pyrotechniques doivent être classées en vue de leur transport, c'est-à-dire qu'il faut leur attribuer un numéro ONU et une classe de risques (1.1G, 1.2G, 1.3G, 1.4G ou 1.4 S).

La classification est réalisée au moyen d'épreuves, par analogie avec des produits existants ou, dans le cas d'articles importés, à partir d'un document émanant de l'autorité compétente du pays visé. On procède à des épreuves lorsqu'il s'agit d'un article inhabituel ou qu'on demande, pour un article, une classe de risques inférieure à celle qui devrait lui être attribuée.

Ces épreuves ne doivent pas être confondues avec celles effectuées dans le cadre du processus d'autorisation. La plupart des pays procèdent à la classification en vue du transport, mais ne possèdent pas toujours l'équivalent du processus d'autorisation. C'est pourquoi certaines entreprises qui présentent une demande d'autorisation ne comprennent pas pourquoi des échantillons sont exigés en vue d'essais et font remarquer que les épreuves ont déjà été effectuées. En fait, ces épreuves n'avaient pour objectif que la classification des produits en vue de leur transport et non de leur autorisation.

¹La documentation initiale présentée avec la demande d'autorisation peut indiquer des produits de remplacement ou des modifications tout en demeurant dans les limites de l'autorisation initiale.

²Il faut présenter une nouvelle demande d'autorisation pour tout changement non inscrit dans la demande initiale. La documentation et les essais seront étudiées au cas par cas.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Ces épreuves sont décrites dans le document de l'ONU ST/SG/AC.10/11 (Révision 4 ou sa version la plus récente) intitulé *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Épreuves et critères*.

1.3.6.1 Classification par défaut

La réalisation d'épreuves dans le but d'établir la classification en vue du transport constitue l'approche préférée. On reconnaît toutefois l'impossibilité de soumettre toutes les pièces pyrotechniques à des épreuves. Un groupe de travail relevant du Comité des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses a approuvé en juillet 2004 une classification par défaut pour le transport des pièces pyrotechniques qui n'ont pas été soumises à des épreuves. Cette classification par défaut sera adoptée graduellement par la DRE afin de donner aux entreprises le temps d'effectuer des ajustements à leurs méthodes d'emballage et à leurs moyens de transport.

Pour la durée de la période de transition, la DRE maintiendra la classification actuelle pour les articles déjà autorisés et classés, soit :

- la classification par défaut des bombes sonores est 1.1G;
- la classe des pièces pyrotechniques pour consommateurs (7.2.1) demeure 1.4G;
- la classe des pièces pyrotechniques pour feux d'artifice (7.2.2) demeure 1.3G à l'exception des bombes sonores.

Toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de classification pour le transport seront basées sur les critères de l'ONU décrits dans le manuel des Épreuves et critères mentionné plus haut et sur la nouvelle Table de classification par défaut des pièces pyrotechniques.

De même, prendre note que tout emballage contenant un chargement mixte de produits et d'articles classés 1.1G correspond à la division 1.1G.

Une entreprise qui souhaite obtenir une classification plus favorable a la possibilité d'exiger des épreuves. De même, si la Division estime que la classification par défaut est inadéquate, elle exigera des épreuves avant d'attribuer une classe de risques en vue du transport.

2. DEMANDE D'AUTORISATION

2.1 Demande

La présente section décrit le contenu de la demande et la façon dont celle-ci sera évaluée. La demande constitue une déclaration légale présentée au gouvernement du Canada en vue de l'obtention d'une autorisation. Elle constitue la première indication des mesures prises par une entreprise pour obtenir un produit de qualité acceptable. Des demandes mal préparées ne sont pas bien perçues.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Chaque demande doit être présentée sur le formulaire de demande d'autorisation dûment rempli se trouvant à l'annexe C. Le processus d'examen n'est entrepris qu'après réception de toute l'information.

2.1.1 Liste des articles

Il faut fournir une liste de tous les articles visés par la demande, incluant leur nom, leur effet, leur calibre, leur couleur et, si possible, leur numéro de pièce. Si une pièce ou un numéro de pièce comporte plusieurs couleurs, préciser toutes les couleurs correspondant à chaque nom ou à chaque numéro de pièce. Des couleurs différentes étant obtenues par des produits chimiques différents, chaque effet coloré est considéré comme un article distinct.

Si des combinaisons de couleurs sont effectuées, indiquer les couleurs et non pas les combinaisons.

(Par exemple, si on utilise des étoiles rouges, bleues et vertes avec des pistils rouges et blancs, la liste devrait contenir : Couleurs des étoiles : rouge, bleu, vert; Couleurs des pistils : rouge, blanc. De cette manière, on indique les combinaisons suivantes : étoiles rouges avec pistils rouges, étoiles rouges avec pistils blancs, étoiles bleues avec pistils rouges, étoiles bleues avec pistils blancs, étoiles vertes avec pistils rouges et étoiles vertes avec pistils blancs. Il y a six combinaisons, mais seulement quatre couleurs.)

Pour les demandes d'autorisation comportant plusieurs articles (dix et plus), fournir une liste de ceux-ci sous forme électronique, de préférence en Microsoft Excel. Éviter d'encadrer le texte et d'utiliser des caractères spéciaux dans la liste. Formater en deux colonnes, comme suit :

Numéro de pièce	Nom du produit
1	Cierge magique 1
2	Cierge magique 2

2.1.2 Dessin de l'article

Il faut fournir un dessin de chaque article. Un seul dessin suffit pour représenter des pièces de construction semblable, mais de tailles ou de couleurs différentes. Les dessins doivent être lisibles pour être acceptés. Les dessins sur papier doivent être soumis en deux exemplaires.

Le dessin doit indiquer les dimensions, le poids de charge de chaque composant explosif, le poids brut de l'article, les matériaux utilisés pour sa construction et les tolérances relatives au poids des charges et aux dimensions. Dans le cas des mines, pétarades, barrages, etc., le poids de la charge de tous les composants explosifs d'un tube doit être clairement indiqué.

Chaque demande doit inclure toute l'information pertinente. Le renvoi à des renseignements fournis dans des demandes antérieures n'est pas acceptable.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

2.1.3 Composition

Il faut indiquer la composition de tous les composants explosifs. Ces renseignements peuvent être inscrits sur le dessin ou sous forme de renvoi à un tableau des compositions.

Il faut énumérer tous les ingrédients entrant dans une composition, leur pourcentage ainsi que les tolérances. Dans la mesure du possible, les ingrédients doivent être identifiés par leur nom chimique. Un nom générique ne sera utilisé que si l'ingrédient est mieux connu sous ce nom.

2.1.4 Emballage, étiquetage, directives

Les dessins des emballages doivent être accompagnés des résultats des épreuves de certification. Des exemples d'étiquetage et des directives relatives à la sécurité ou à l'utilisation doivent être présentés en français et en anglais.

2.1.5 Description de l'utilisation prévue

Il faut présenter une brève description de l'utilisation prévue de la pièce – fontaine, chandelle romaine, bombe sonore, bombe nautique, etc. Voir à cet effet la terminologie contenue dans les annexes.

2.1.6 Énoncé de fiabilité

Il faut fournir un résumé des essais des articles ou des travaux réalisés à l'étape de la mise au point et de la commercialisation des articles en vue d'établir leur fiabilité.

2.1.7 Classification en vue du transport

Il faut obtenir auprès de l'autorité compétente une lettre attestant la classe de risques des articles. S'il y a divergence par rapport à la classification par défaut (p. ex., 1.1 G pour les bombes sonores de toutes les tailles), on doit présenter les résultats des épreuves. En l'absence d'une lettre de l'autorité compétente, la classification par défaut sera attribuée.

2.1.8 Impartition

Si une pièce pyrotechnique comprend des composants fabriqués à l'extérieur, il faut l'indiquer sur le dessin et préciser leur provenance. Par exemple, si une mèche a été achetée, il faut en indiquer le type, la composition ainsi que le nom du fournisseur. La DRE déterminera si les matériaux provenant de source extérieure doivent être soumis à des épreuves distinctes.

3. CLASSIFICATION ET AUTORISATION

La présente section décrit les données de base permettant la classification d'un article et son autorisation.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.1 Produits non autorisés au Canada

Certains articles ou produits chimiques considérés comme non sécuritaires ne sont pas autorisés au Canada.

3.1.1 Articles

Les articles suivants ne sont pas autorisés :

- articles devant être utilisés à l'intérieur, sauf les amorces pour pistolets-jouets et les pétards de Noël conformes aux critères de ce document;
- articles destinés à être tenus avec la main, sauf les cierges magiques et les fontaines conformes aux critères de ce document;
- articles autopropulsés lancés à partir du sol et suivant, en vol, une trajectoire imprévisible ou se déplaçant de façon aléatoire;
- articles dont la violence est jugée excessive;
- articles mal étiquetés;
- articles ayant causé plusieurs fois des blessures.

Voici des exemples de tels articles pyrotechniques :

Alarmes fumigènes pour automobile (Auto-Foolers) : Articles conçus pour servir d'avertisseur antivol. Reliés au circuit d'allumage d'une voiture, ils fonctionnent en émettant un son strident très intense et une épaisse fumée accompagnés ou non d'une explosion. Ces articles peuvent causer un incendie dans le compartiment moteur.

Charges pour cigarette (Cigarette Loads) : Petites charges devant être insérées à l'extrémité d'une cigarette ou d'un cigare. Lorsque la chaleur de la braise atteint la charge, celle-ci explose en produisant des étincelles, des gaz nauséabonds ou de la « neige ».

Pétards pour danse (Dancing Crackers) : Petites charges éclatant et crépitant lorsqu'elles sont écrasées avec le pied. Ce type de pétard est généralement placé sur une piste de danse.

Balles de golf explosives ou fumigènes (Exploding or Smoking Golf Balls) : Articles conçus de façon à présenter exactement l'aspect de balles de golf. Lorsqu'on les frappe, ils explosent ou dégagent une grande quantité de fumée colorée produite par une réaction pyrotechnique.

Pétards pour fête (Party Poppers) : Petits articles conçus pour éjecter des serpentins et/ou des cotillons. Ils sont actionnés en tirant sur une languette ou une corde. Certains ont la forme et la couleur de bouteilles de champagne (champagne poppers).

Bombes de table (Table Bombs) : Articles devant être placés sur une surface plane et qui, lorsqu'ils sont allumés, éjectent des serpentins et/ou des cotillons.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Stylos et fusées lacrymogènes (Tear Gas Pens and Launchers) : Articles pouvant ressembler à un stylo et renfermer un mécanisme actionné par un explosif. Ils servent en principe à se protéger contre un éventuel détrousseur, mais ils peuvent être utilisés comme arme offensive ou pour faire une blague.

Throw Downs (aussi appelés amorces à pression (Snap Caps)) : Petits objets qui explosent lorsqu'ils sont lancés contre une surface dure ou écrasés sous le pied.

Allumettes truquées (Trick Matches) : Articles ressemblant aux allumettes d'un carton d'allumettes ou à des allumettes en bois, mais conçus pour produire différents effets lorsqu'ils sont allumés, comme une explosion, des étincelles, une odeur nauséabonde, de la « neige », etc.

Bombes puantes ou fumigènes (Stink or Smoke Bombs) : Articles conçus pour ressembler à d'autres articles pyrotechniques, le plus souvent à des bombettes ou à des marrons. Ils dégagent une odeur nauséabonde ou de la fumée colorée, ou les deux.

Pétards (Firecrackers) : Les pétards ont causé de nombreuses blessures et peuvent être autorisés uniquement comme articles de la classe 7.2.2 ou comme effets secondaires.

Fusées de table ou fusées de bouteille (Table or Bottle Rockets) : Petits tubes ou « fusées » contenant une charge propulsive, fixés à un bâton. Ils sont propulsés à partir du col d'une bouteille, d'un tube ou de la surface d'une table.

Hélicoptères (ou articles similaires tels que « avions », « whiz-bangs » ou « missiles ») : Articles conçus pour s'élever dans les airs en tournant sur eux mêmes, souvent de manière imprévisible. Certains hélicoptères se mettent à tourner dès qu'ils sont mis à feu, tandis que d'autres parcourent d'abord une certaine distance.

Munitions pour pincés à cravate, boutons de manchettes, pistolets porte-clés, etc. : Type violent de munitions à blanc utilisées avec des articles de fantaisie, ressemblant souvent à des amorces pour pistolets-jouets dans des godets métalliques.

Bombettes, marrons d'air M-80 et marrons d'argent, pétards éclairs (Cherry Bombs, M-80 and Silver Salutes, Flash Crackers) : Ces pétards sont très violents. Ils renferment souvent des charges excessives et des compositions pyrotechniques inacceptables.

Fusées (et non pas fusées de modèles réduits) : Elles ont une trajectoire imprévisible et, dans le cas des fusées avec bâton, elles ont provoqué des blessures lors de la chute du bâton-guide.

Bombes à parachute : En raison de la trajectoire imprévisible de ce type d'article, les bombes à parachute ne sont pas autorisées la nuit. On peut autoriser l'utilisation, le jour, de ce type d'article comportant des logos, des bannières, etc.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.1.2 Produits chimiques qui normalement empêchent l'autorisation

Les produits chimiques suivants ne sont pas permis :

- composés arsenicaux (poisons);
- bore (facilement oxydable);
- chlorates en présence de soufre, de sulfures, de sels d'ammonium, de métaux à l'état élémentaire (comme le magnésium ou l'aluminium), de cuivre ou de sels de cuivre (ces mélanges sont sensibles à la friction et susceptibles de s'enflammer spontanément);
- chrome et composés du chrome;
- gallates ou acide gallique (incompatibles avec de nombreux produits chimiques);
- plomb, sels de plomb ou composés du plomb (poisons);
- composés du mercure (poisons);
- phosphore, à l'exception du phosphore rouge dans les amorces pour pistolets-jouets;
- acide picrique et picrates (incompatibles avec de nombreux produits chimiques);
- thiocyanates sauf dans les serpents (oxydation explosive);
- zirconium (oxydation explosive).

3.2 Stabilité chimique

La stabilité chimique est un aspect qui revêt beaucoup d'importance dans le processus d'autorisation. La stabilité de tous les échantillons est vérifiée, mais il est impossible d'échantillonner tous les articles faisant l'objet d'une demande d'autorisation. Les produits chimiques ci-après sont reconnus comme composants de pièces pyrotechniques stables, et il est donc possible qu'aucun échantillon ne soit requis pour déterminer la stabilité de tels articles. Pour tout autre produit chimique ou toute combinaison inhabituelle de produits chimiques, des échantillons seront exigés.

3.2.1 Produits chimiques entrant normalement dans la fabrication de pièces pyrotechniques

Aluminium; perchlorate d'ammonium; antimoine; sulfure d'antimoine; carbonate de baryum; nitrate de baryum; sulfate de baryum; acide borique; carbonate de calcium; sulfate de calcium; carbone ou charbon de bois; cuivre métallique; oxyde de cuivre; dextrine; hexaméthylènetétramine; fer et alliages de fer (ferro-titane); oxyde de fer; magnalium; magnésium; carbonate de magnésium; sulfate de magnésium; vernis-laque à base de nitrocellulose; phosphore rouge (amorces pour pistolets-jouets seulement); benzoate de potassium ou de sodium; phtalate acide de potassium; nitrate de potassium; perchlorate de potassium; sulfate de potassium; bicarbonate de sodium; nitrate de sodium; salicylate de sodium; sulfate de sodium; carbonate de strontium; nitrate de strontium; sulfate de strontium; soufre; titane (> 100 mesh).

Les composés organiques, comme le lactose, le vernis à la gomme laque, le copalme, la paraffine chlorée et le PVC, constitués d'une combinaison de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et/ou de chlore; l'azote peut être présent s'il représente moins de 10 % du poids.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.3 Tolérances

3.3.1 Produits chimiques

Les tolérances sur les teneurs en produits chimiques doivent être inférieures à $\pm 20\%$ de tout composant constituant moins de 25 % de la composition, et inférieures à $\pm 10\%$ de tout composant constituant plus de 25 % de la composition.

(Par exemple, si la teneur d'un composant est de 30 %, alors la tolérance doit être de $\pm 3\%$, car 10 % de 30 % est égal à 3 %; si la teneur est de 15 %, alors la tolérance doit être de $\pm 3\%$, car 20 % de 15 % correspond à 3 %. Les entreprises peuvent adopter des tolérances plus strictes.)

Tous les ingrédients déclarés doivent être présents dans la composition; il ne doit y avoir aucun ingrédient non déclaré.

3.3.2 Caractéristiques physiques

Les tolérances sur les caractéristiques physiques peuvent être établies par l'entreprise. Elles ne doivent pas nuire au bon fonctionnement de la pièce et ne doivent pas être supérieures à $\pm 25\%$ de la valeur nominale.

3.3.3 Dimensions

Lorsque des dimensions maximales ou minimales sont spécifiées dans ce document, les valeurs doivent correspondre aux extrémités de la plage de tolérance.

(Par exemple, si le diamètre maximal d'un mortier préchargé (pièce pyrotechnique pour consommateurs) est de 22 mm, il faut tenir compte de cette valeur maximale pour établir les tolérances. Un diamètre de 22 mm $\pm 10\%$ ne serait pas acceptable dans ce cas, car des diamètres supérieurs à 22 mm seraient alors possibles.)

Les tolérances dimensionnelles des bombes destinées à être placées dans un mortier doivent respecter les exigences ci-après, données en fonction de la taille du mortier (les tailles des mortiers correspondent au diamètre intérieur des tuyaux en acier de nomenclature 40).

Différence minimale :		5 mm
Différence maximale :	76 mm et moins (3 pouces et moins)	8 mm
	102 à 155 mm (4 à 6 pouces)	12 mm
	155 mm et plus (6 pouces et plus)	15 mm

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.3.4 Poids de la charge

Lorsque des poids maximums sont donnés dans ce document, ils correspondent à la limite supérieure de la plage de tolérance. Autrement, les tolérances suivantes s'appliquent :

charge de moins de 10 g	± 25 %
charge égale ou de plus de 10 g	± 10 %

3.4 Emballage

Les emballages minimums acceptables en vue du transport, les limites de poids et les épreuves relatives à leur intégrité sont définis dans la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement, lesquels renvoient à la norme nationale du Canada CAN/CGSB 43.151-97, Conditionnement des explosifs (classe 1) aux fins de transport.

3.4.1 Emballage des échantillons

Tout échantillon doit être expédié dans un emballage prévu à cet effet et doit comporter les étiquettes et les instructions appropriées. Un emballage inadéquat entraînera le rejet de la demande. L'emballage doit être conforme aux spécifications prescrites dans la norme nationale du Canada CAN/CGSB 43.151-97, Conditionnement des explosifs (classe 1) aux fins de transport.

3.5 Marquage et étiquetage

Les emballages doivent être étiquetés et marqués conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et à son règlement, qui stipulent que les renseignements suivants doivent figurer sur l'extérieur de chaque emballage :

- appellation réglementaire, numéro d'identification du produit (numéro de pièce), numéro de classification et étiquette de marchandises dangereuses.
- nom ou marque d'identification du fabricant de l'emballage et indications que l'emballage est conforme aux exigences relatives à la construction et aux épreuves.

Le sigle ONU doit être écrit en français ou en anglais. Toute autre indication doit être inscrite en français et en anglais, de manière claire et lisible, en caractères de taille semblable dans les deux langues.

L'emballage doit aussi porter le nom du fabricant ou du distributeur du contenu.

Les renseignements suivants doivent être inscrits sur chaque pièce pyrotechnique, si l'espace le permet :

- le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur autorisé;
- l'appellation commerciale ou la marque de commerce autorisée de la pièce pyrotechnique;
- un logo ou un code identifiant le fabricant si celui-ci n'a pas déjà été identifié;

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

- les précautions à prendre ou les instructions à suivre pour manipuler et utiliser de façon sécuritaire la pièce pyrotechnique. La hauteur attendue des effets et la distance de protection pour les spectateurs doivent figurer (cette distance doit être d'au moins deux fois la hauteur des effets). S'il est peu pratique d'inscrire ces renseignements sur la pièce pyrotechnique, il faut les inscrire sur chaque emballage intérieur ou, s'il n'y en a pas, sur chaque contenant d'expédition. Les emballages transparents ne sont pas considérés comme des emballages intérieurs.

Pour satisfaire aux exigences d'étiquetage, les pièces pyrotechniques de classe 7.2.1 doivent comporter des instructions sur les conditions d'entreposage acceptables chez l'utilisateur.

Lorsque des pièces pyrotechniques trop petites pour porter tous les renseignements sont destinées à être vendues au détail sans l'emballage du fabricant, elles doivent porter les indications de sécurité que l'inspecteur en chef des explosifs juge les plus importantes et les plus appropriées à leur mode de fonctionnement.

Toutes les indications relatives aux instructions ou à la sécurité doivent être inscrites en français et en anglais, de manière claire et lisible, en caractères de taille semblable dans les deux langues.

Les emballages contenant des assortiments, aussi appelés ensembles pour consommateurs ou ensembles sous blister, doivent comporter les appellations commerciales des pièces pyrotechniques qu'ils contiennent.

Il n'est pas nécessaire que les étiquettes apposées sur chaque pièce reprennent mot pour mot le libellé de ce document, mais elles doivent alors être approuvées par l'inspecteur en chef des explosifs.

3.6 Critères d'échantillonnage et d'acceptation

Tous les articles ne sont pas soumis à des essais. Dans le cas des demandes comportant un grand nombre d'articles, on prélève des échantillons et la demande est acceptée ou refusée selon le résultat des essais réalisés sur ces échantillons. Il est possible d'autoriser des articles nouveaux en raison de leur analogie avec des articles existants provenant d'entreprises établies et connues.

C'est à l'inspecteur qu'il revient de décider s'il y a lieu de procéder à un échantillonnage; sa décision est basée sur l'expérience antérieure, les plaintes, la disponibilité d'articles semblables fabriqués par la même entreprise ou le temps écoulé depuis que des articles de cette entreprise ont été mis à l'essai.

L'échantillonnage décrit ci-après représente un minimum. Les inspecteurs peuvent décider d'augmenter le nombre d'échantillons s'ils estiment qu'ils pourront alors mieux évaluer la demande.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Dans la section sur les exigences générales et particulières, certaines caractéristiques sont accompagnées de la lettre « C », qui signifie « critique ». Dans ces cas, les critères d'acceptation sont plus stricts.

3.6.1 Analyses chimiques

Les produits chimiques doivent être conformes à la déclaration de l'entreprise et respecter les tolérances qu'elle a établies. Les tolérances doivent être aussi, sinon plus strictes que celles décrites comme étant minimales à la section 3.3.1 de ce document.

Étant donné que les analyses chimiques d'une composition varient en fonction des composants recherchés, il sera parfois nécessaire de modifier la déclaration afin de l'harmoniser avec les résultats obtenus par le LCRE lors des analyses.

(Par exemple, si la déclaration indique la présence d'aluminium et de magnésium, les analyses détermineront les quantités totales d'aluminium et de magnésium.)

Dans des cas complexes, on tiendra compte de l'erreur inhérente à l'analyse. Toutefois, une seule des situations mentionnées ci-après constitue un écart important et un motif de rejet de la demande :

- détection de plus de 0,5 % d'un composant non mentionné dans la déclaration;
- non-détection d'un composant mentionné dans la déclaration;
- détection de plus de 200 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur inférieure à 25 %; détection de plus de 150 % dans le cas des autres composants;
- détection de moins de 50 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur supérieure à 10 %.

3.7 Pièces pyrotechniques pour consommateurs

3.7.1 Échantillonnage des articles faisant l'objet de la demande

3.7.1.1 Un ou deux articles

Dans le cas des pièces pyrotechniques pour consommateurs, il est courant de faire une demande pour un seul article. L'article est alors évalué selon ses qualités propres. Il faut 24 unités pour en évaluer l'acceptabilité, soit 2 unités pour l'épreuve de stabilité thermique, 2 unités pour le démontage (poids des charges et analyse chimique), 6 unités pour l'épreuve mécanique (chute d'une hauteur de 1 m), 10 unités pour déterminer le fonctionnement et 4 unités en réserve.

L'acceptation ou le rejet de la demande est basé sur les critères présentés au paragraphe 3.8.2.

3.7.1.2 Plus de deux articles ou familles d'articles

Lorsque la demande vise plus de deux articles, il faut la diviser par familles d'articles classés en fonction de leur construction et de leurs effets (voir l'annexe A). Des couleurs différentes au sein d'une même famille sont considérées uniquement comme des variantes de cette famille, même si les

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

pièces sont présentées comme des articles distincts dans la Liste des explosifs autorisés. Chaque famille est représentée par un échantillon. Chaque ensemble de 5 couleurs est représenté par un échantillon distinct.

(Par exemple, si la famille des mines comporte 14 couleurs différentes, $14/5 = 2,8$, alors 3 échantillons de la famille, chacun comportant 24 unités, seront choisis pour représenter cette famille.)

3.7.2 Critères d'acceptation

3.7.2.1 Pour chaque article

- 10 unités sont mises à feu :
 - pour les caractéristiques «C», les 10 unités doivent réussir l'épreuve; pour les autres caractéristiques, seulement 8 unités sur 10 doivent réussir l'épreuve.
- 6 unités sont soumises à des épreuves mécaniques :
 - pour les caractéristiques «C», les 3 unités doivent réussir l'épreuve; pour les autres caractéristiques, les 3 unités doivent aussi réussir l'épreuve.
- On démonte 4 unités, puis on les mesure, on détermine leur composition chimique et on les soumet à une épreuve de stabilité. Les résultats de la mesure, de l'analyse chimique et de l'épreuve de stabilité doivent être conformes à la déclaration et aux exigences.

Les articles ne satisfaisant pas à ces exigences sont rejetés.

3.7.2.2 Autorisation des articles faisant l'objet de la demande

Lorsque le demandeur a choisi de faire autoriser un ou des articles séparément, les critères d'acceptation sont ceux décrits dans la section précédente (3.7.2.1).

Lorsque la demande d'autorisation concerne une ou des familles d'articles, les critères d'acceptation sont les suivants :

- chaque famille sera traitée séparément : le rejet d'une famille d'articles n'ayant pas réussi les essais du LCRE n'entraîne pas le rejet d'autres familles faisant partie de la même demande;
- pour qu'une famille d'articles soit autorisée, il faut que tous les articles soumis comme échantillonnage réussissent les essais conformément aux critères énoncés à la section 3.7.2.1.

N.B. : pour les demandes d'autorisation comprenant un grand nombre d'articles, il incombe au demandeur d'établir quelles sont les différentes familles d'articles.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.7.3 Cierges magiques et amorces pour pistolets-jouets

3.7.3.1 Échantillonnage

Amorces pour pistolets-jouets

Il doit y avoir au moins 400 amorces dans l'emballage destiné aux consommateurs
(par exemple 8 paquets de 50 amorces par emballage).

Cierges magiques

Il doit y avoir au moins 50 cierges de chaque taille dans les emballages destinés aux consommateurs
(par exemple 9 paquets de 6 cierges par emballage).

3.7.3.2 Critères d'acceptation

Pour les caractéristiques « C », aucun rejet n'est permis; pour les autres caractéristiques, on accepte un rejet au maximum.

3.8 Pièces pyrotechniques pour feux d'artifice

3.8.1 Définition d'un article distinct

Afin de calculer combien de types d'articles font l'objet d'une demande et, par conséquent, le nombre d'échantillons à prélever, la règle suivante s'applique : un article distinct est un article ayant une construction, une couleur ou un effet différent. Des articles de calibres différents mais de même construction ne constituent pas des articles distincts.

3.8.2 Échantillonnage des articles faisant l'objet d'une demande

Le nombre d'articles distincts faisant l'objet d'une demande d'autorisation sert à déterminer le nombre d'articles devant représenter la demande. Pour chaque article retenu, il faudra fournir 12 unités. Les valeurs suivantes s'appliquent : (MIL-STD-105)

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

Nombre d'articles faisant l'objet de la demande d'autorisation	Nombre d'articles à échantillonner			Acceptation
	Entreprises n'ayant jamais éprouvé de difficultés	Entreprises connues ayant déjà éprouvé des difficultés	Entreprises inconnues	Nombre maximal de rejets
2 à 8	2	2	3	0
9 à 15	2	3	5	0
16 à 25	3	5	8	0
26 à 50	5	8	13	0
51 à 90	5	13	20	0
91 à 150	8	20	32	1
151 à 280	13	32	50	1
281 à 500	20	50	80	2
501 à 1200*	32	80	125	3

*Pour des quantités plus élevées, voir la norme MIL-STD-105. Pour les entreprises n'ayant jamais éprouvé de difficultés, utiliser la procédure d'inspection réduite; pour celles ayant déjà éprouvé des difficultés, utiliser la procédure normale d'inspection; enfin, pour les entreprises inconnues, utiliser la procédure d'inspection rigoureuse.

3.8.3 Critères d'acceptation

3.8.3.1 Pour chaque article

- L'étiquetage des 12 unités et leur état au moment de la réception sont examinés;
- 6 unités sont mises à feu : 6 unités sur 6 doivent être conformes aux caractéristiques « C »; 5 unités sur 6 doivent être conformes aux autres caractéristiques;
- On soumet 2 unités à l'épreuve de stabilité thermique, les 2 unités doivent réussir cette épreuve;
- On démonte 2 unités afin de vérifier leur construction, de les mesurer et de faire des analyses chimiques :
 - Construction : les 2 unités doivent être conformes aux caractéristiques « C »; 1 unité sur 2 doit être conforme aux autres caractéristiques;
 - Analyse chimique et mesures : les résultats obtenus doivent être conformes à la déclaration.

Le non-respect de ces exigences entraîne le rejet de l'article. L'acceptation ou le rejet de la demande est déterminé à partir de la performance des articles retenus.

Critères relatifs aux pièces pyrotechniques

3.8.3.2 Autorisation des articles faisant l'objet de la demande

La performance de tous les articles échantillonnés servira à évaluer le bien-fondé de la demande. Chaque article est soit conforme, soit non conforme; le nombre d'articles non conformes qui entraînera le rejet de la demande est indiqué dans le tableau ci-dessus (niveau de qualité acceptable de 1).

3.8.4 Ajout d'une mèche aux articles

Veillez prendre note que certains articles de la classe 7.2.2 sont autorisés sans mèche pour l'allumage. Lorsqu'un distributeur entend ajouter une mèche pour la revente de cet article, il doit :

- obtenir l'approbation de la DRE en fournissant une description de l'article modifié ainsi qu'une description de la méthode d'emballage lorsque ces articles sont placés dans un nouvel emballage;
- réaliser cette opération sur un site autorisé et conformément aux conditions de la licence.

ANNEXE A

PIÈCES PYROTECHNIQUES POUR CONSOMMATEURS

Cette section énumère les exigences générales et particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs. Pour les articles suivants, se reporter à la rubrique indiquée.

Détonateur (Banger) - voir Effet détonant
Batterie (Battery) - voir Pétarade
Feu de Bengale (Bengal Fire) - voir Fusée éclairante
Bombardo - voir Batterie/Combinaison
Feu coloré (Coloured Fire) - voir Fusée éclairante
Propulseur (Driver) - voir Roue
Pièce hybride - voir Batterie/Combinaison
Feu éclairant (Illuminating Fire) - voir Fusée éclairante
Feu de pelouse (Lawn Light) - voir Fusée éclairante
Moulinet (Pinwheel) - voir Roue
Pluie (Rains) - voir Fontaine
Saxon - voir Roue
Cascade (Showers) - voir Fontaine
Amorce à pression (Snap) - voir Pétard de Noël
Hélice (Spinner) - voir Roue terrestre
Flambeau (Torch) - voir Fusée éclairante
Volcan (Volcano) - voir Fontaine

Veillez prendre note que des articles, comme des répliques ou d'autres articles non mentionnés dans le présent document, qui sont préparés avec des pièces pyrotechniques décrites dans ce document sont autorisés à condition que leur emballage extérieur ou leur assemblage n'interfère pas avec leur fonctionnement ou leur sécurité.

Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p>1. <u>Emballage</u></p> <p>1.1 <u>Étiquetage (C)</u> (À noter : tout énoncé en italiques dans la section Étiquetage doit apparaître sur l'article)</p> <p>Appellation réglementaire (en français ou en anglais)</p> <p>Numéro d'identification du produit</p> <p>Étiquette orange</p> <p>Nom du fabricant ou du distributeur</p> <p>Numéro d'enregistrement de l'emballage</p> <p>1.2 <u>État de l'emballage</u></p> <p>Composition en vrac (C)</p>	<p>Doit respecter la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> et son règlement et/ou les normes mentionnées</p> <p>Interdite</p>
<p>2. <u>Étiquetage des articles</u></p> <p>Français et anglais</p> <p>Appellation commerciale ou marque de commerce autorisée</p> <p>Logo ou code identifiant le fabricant</p> <p>Précautions et instructions à suivre pour assurer la manutention sécuritaire (voir chaque article pour le détail) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'il n'est guère pratique d'inscrire tous ces renseignements sur la pièce pyrotechnique, il faut les inscrire sur chaque emballage intérieur ou, en l'absence d'emballage intérieur, sur le contenant d'expédition. -Lorsque les pièces pyrotechniques sont trop petites pour porter tous les renseignements et qu'elles sont vendues sans l'emballage servant à l'expédition, elles doivent porter les consignes de sécurité les plus importantes sur le mode de fonctionnement et ces indications doivent être approuvées par la DRE. -Les emballages contenant des assortiments doivent porter les marques de commerce de toutes les pièces pyrotechniques qu'ils renferment. -Toute modification apportée à l'étiquetage recommandé dans ce document doit être approuvée par l'inspecteur en chef. <p>(La mise en garde doit indiquer le mode de fonctionnement de chacun des composants. Il faut ajouter des instructions comme « Placer sur le sol à un endroit bien à plat » ou « Bien enfoncer verticalement dans le sol » dans le cas d'articles exigeant des précautions spéciales en raison de leur conception. On précise, dans les exigences particulières, les instructions qui correspondent le mieux à la conception de l'article.)</p>	<p>Obligatoire</p>

Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p><u>3. Intégrité physique</u></p> <p><u>3.1 Construction des articles</u> Articles contenant des éléments métalliques, comme des agrafes ou des fils, ou des éléments en matière plastique dure, qui risquent de produire un effet de missile lors de la mise à feu ou d'un fonctionnement défectueux (C) Matières pyrotechniques s'échappant du tube (C) Retrait facile de composants secondaires du tube Présence de poudre pyrotechnique en vrac dans une partie de l'article non conçue à cet effet (C) Tube en carton roulé dans lequel la composition peut migrer entre les épaisseurs du tube Indices de bris ou de fissure de l'enveloppe ou de la composition</p>	Interdits dans tous les cas
<p><u>3.1.1 Tubes, cônes et boîtes</u> En métal (C) Endommagés lors du transport ou de la manutention</p>	Interdits
<p><u>3.1.2 Bases et pieux</u> Se détachant ou non stables lors de la manutention Bases des articles se renversant lorsqu'elles sont inclinées de 12 degrés ou plus (C)</p>	Interdits
<p><u>3.1.3 Mèche principale</u> De type autre que la mèche noire, le cordeau d'allumage, la mèche de sûreté ou la mèche placée dans un tube en plastique (C) Mèche principale non visible (C) Mèche qui n'est pas fixée de façon permanente et solidement (C) Amorcée avec une allumette électrique (C)</p>	Interdite
<p><u>3.1.4 Mèche de raccordement</u> Mèche non couverte de façon à prévenir un allumage accidentel ou involontaire (C) Mèche non fixée solidement Mèche ne produisant pas la séquence prévue</p>	Interdite
<p><u>4. Performance</u></p> <p><u>4.1 Mèches</u> Allumage non fiable (C) Temps de réaction moyen de la mèche principale (6 unités), écart-type de ± 1 (C) Délai de l'effet visuel ou sonore</p>	Interdit 3 - 6 s 5 s au maximum

Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE				
<p><u>4.2 Fonctionnement</u> Ne fonctionne pas de la façon indiquée sur l'étiquette (C) Ne fonctionne pas de façon sécuritaire, fiable, reproductible et prévisible (C) Effets éjectés suivant des trajectoires imprévisibles et retombant à plus de 5 m (C) Gonflement, fragmentation, rupture ou combustion non prévus du boîtier et/ou des dispositifs de fermeture (C) Effilochage des tubes (C) Dans le cas des articles sur base ou sur pieu, renversement de l'article lors du fonctionnement normal en position verticale (C) Bases ou pieux qui se desserrent lors du fonctionnement (C) Composition non brûlée après le fonctionnement Bouchons à la base des tubes desserrés après le fonctionnement Flamme qui projettent des flammèches, se désintègrent ou vacillent (à moins d'avoir été conçues ainsi) Continue à brûler après le fonctionnement (C)</p> <p><u>4.2.1 Hauteur</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%; vertical-align: top;">Minimale</td> <td style="vertical-align: top;">Effets détonants >130mg de poudre éclair ou >500mg de poudre noire Éclatement des bombes ou des effets colorés Combustion complète</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Maximale</td> <td></td> </tr> </table>	Minimale	Effets détonants >130mg de poudre éclair ou >500mg de poudre noire Éclatement des bombes ou des effets colorés Combustion complète	Maximale		<p>Interdit</p> <p>Ne doit pas être une source d'incendie</p> <p>10 m 10 m 5 m</p> <p>Il faut indiquer sur l'étiquetage la distance sécuritaire pour les pièces pyrotechniques qui projettent des effets de même que leur hauteur de fonctionnement.</p>
Minimale	Effets détonants >130mg de poudre éclair ou >500mg de poudre noire Éclatement des bombes ou des effets colorés Combustion complète				
Maximale					
<p><u>4.3 Effets</u> Explosion de l'article (C) Projection de composition non enflammée Niveau de bruit à 5 m (C) Dispersion de pièces ou de débris brûlants après la mise à feu au sol (C) Flamme (C)</p>	<p>Interdite (sauf si conçu à cet effet) Aucune 140 dB (A) au maximum 5 m au maximum Pas de flammèche, ni de désintégration</p>				
<p><u>5. Mesures</u> (comparaison avec la déclaration technique) Poids brut Poids de la charge explosive</p>	<p>Indiquer dans un rapport distinct</p>				
<p><u>6. Stabilité</u> Mettre à l'épreuve deux (2) des unités démontées 75 °C pendant 48 h</p>	<p>Doit satisfaire aux exigences</p>				

7.	<p><u>Analyse chimique</u></p> <p>À partir des pièces démontées et comparées aux données figurant dans la déclaration technique</p> <p>Aucune divergence importante, telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détection d'un composant non mentionné dans la déclaration • non-détection d'un composant mentionné dans la déclaration • détection de plus de 200 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur inférieure à 25 %; détection de plus de 150 % dans le cas des autres composants • détection de moins de 50 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur supérieure à 10 % 	Indiquer dans un rapport distinct
7.1	<u>Détection qualitative du chlorate</u>	Le chlorate en présence de soufre est interdit; le chlorate est permis dans certaines conditions

Exigences particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour consommateurs

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p>BATTERIE/COMBINAISON Synonymes : par exemple, barrage, bombardio, pièce hybride, tubes multiples. Assemblage comportant plusieurs éléments d'un même type ou de types différents parmi les articles suivants : chandelle romaine, mine, fontaine, fusée éclairante ou sifflet terrestre, et qui constitue un ensemble de pièces pyrotechniques à effet aérien ou proche du sol, brûlant en séquence rapide après un allumage en un ou deux points. Les bombes ne sont pas permises. À noter : ces articles sont communément appelés pétarades; dans ce document, toutefois, les articles comptant plus de sept tubes sont décrits à part, leurs exigences étant différentes.</p>	
<p><u>Dimensions</u> (voir chandelle romaine, fontaine, fusée éclairante, mine ou sifflet terrestre) Nombre de tubes (C) <u>Limite de charge</u> Par composant</p> <p>Charge totale de matière pyrotechnique (C) Nombre de sifflets aériens Nombre de sifflets aériens avec effets détonants Nombre d'effets détonants</p> <p><u>Intégrité physique</u> Utilisation de fil pour attacher les tubes métalliques ensemble ou à un support (C) <u>Étiquetage</u> Voir chandelle romaine, fontaine, fusée éclairante, sifflet terrestre ou mine <u>Performance</u> Comme pour les exigences générales Mouvement de l'article suite à son fonctionnement Le barrage ne doit pas augmenter les risques que comportent ses composants (C)</p>	<p>7 au maximum</p> <p>Comme pour les chandelles romaines, les mines, les fontaines, les fusées éclairantes ou les sifflets terrestres 300 g au maximum Comme pour les chandelles romaines 1 au maximum par tube 1 au maximum par tube : 800mg; pour des effets détonants multiples : 130mg et un maximum de 1 g, comme pour les mines (tous les effets doivent être éjectés simultanément)</p> <p>Interdite</p> <p>Interdit</p>

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p>PÉTARADE Dispositif pyrotechnique constitué de 8 à 100 tubes cylindriques de petit diamètre, reliés à une mèche afin d'être allumés en séquence après un seul allumage. Cet article lance des projectiles (étoiles, comètes, sifflets aériens, petits effets) dans les airs. Un seul effet permis par tube. Les sifflets terrestres et les bombes sont interdits. Appelée aussi batterie de comètes.</p>	
<p><u>Dimensions</u> (voir chandelle romaine, fontaine ou fusée éclairante) Nombre de tubes (C) <u>Limite de charge</u> Par composant Charge totale de matière pyrotechnique (C) Nombre de petits effets ou d'effets détonants (130 mg de poudre éclair ou 500 mg de poudre noire) Nombre de sifflets aériens Bombes <u>Intégrité physique</u> Utilisation de fil pour attacher les tubes ensemble ou à un support (C) Dimension du tube <u>Étiquetage</u> Voir chandelle romaine, fontaine, fusée éclairante ou sifflet aérien <u>Performance</u> Comme pour les exigences générales Mouvement de l'article suite à son fonctionnement La pétarade ne doit pas augmenter les risques que comportent ses composants (C)</p>	<p>100 au maximum Comme pour les fontaines, les fusées éclairantes ou les chandelles romaines 300 g au maximum 1 au maximum par tube 1 au maximum par tube Interdites Interdite Diamètre intérieur : inférieur à 22 mm Interdit</p>

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p><i>PÉTARD DE NOËL</i> Article pyrotechnique formé d'un pétard placé dans un deuxième emballage et conçu pour produire une petite explosion lorsque les ficelles ou les rubans sont tirés dans des directions opposées.</p>			
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C) <u>Intégrité physique</u> Projections lors du fonctionnement (C) Étiquetage (sur la boîte, il n'est pas nécessaire d'étiqueter chaque article)</p> <table border="0" data-bbox="296 451 1436 574"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING EXPLODES WHEN TAPES ARE PULLED Do not disassemble Hold in hands, pull tapes apart sharply</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE EXPLOSE QUAND ON TIRE LES RUBANS Ne pas démonter Tenir dans les mains et tirer les rubans brusquement</p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Étincelles ou matière brûlant lentement (C) Possibilité de brûlure cutanée ou d'inflammation d'autres matières (C) Niveau de bruit à 45 cm</p>	<p>WARNING EXPLODES WHEN TAPES ARE PULLED Do not disassemble Hold in hands, pull tapes apart sharply</p>	<p>MISE EN GARDE EXPLOSE QUAND ON TIRE LES RUBANS Ne pas démonter Tenir dans les mains et tirer les rubans brusquement</p>	<p>Non définies 1,6 mg au maximum Interdites Interdites 140 dB(A) au maximum</p>
<p>WARNING EXPLODES WHEN TAPES ARE PULLED Do not disassemble Hold in hands, pull tapes apart sharply</p>	<p>MISE EN GARDE EXPLOSE QUAND ON TIRE LES RUBANS Ne pas démonter Tenir dans les mains et tirer les rubans brusquement</p>		
<p><i>FUSÉE ÉCLAIRANTE</i> Pièce pyrotechnique terrestre constituée d'un tube cylindrique à paroi mince qui brûle avec la composition, dans lequel une composition pyrotechnique est comprimée ou moulée et qui produit une flamme de couleur vive. Aussi appelée torche éclairante, feu coloré ou feu de Bengale.</p>			
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C) <u>Étiquetage</u></p> <table border="0" data-bbox="296 982 1467 1300"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING EMITS FLAMES For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on level ground (for flares with bases) OR Stick firmly upright in ground (for flares without bases) Light fuse and stand clear</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat (fusées comportant une base) OU Bien enfoncer en position verticale dans le sol (fusées sans base) Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Conformément aux exigences générales</p>	<p>WARNING EMITS FLAMES For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on level ground (for flares with bases) OR Stick firmly upright in ground (for flares without bases) Light fuse and stand clear</p>	<p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat (fusées comportant une base) OU Bien enfoncer en position verticale dans le sol (fusées sans base) Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p>	<p>Non définies 150 g au maximum</p>
<p>WARNING EMITS FLAMES For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on level ground (for flares with bases) OR Stick firmly upright in ground (for flares without bases) Light fuse and stand clear</p>	<p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat (fusées comportant une base) OU Bien enfoncer en position verticale dans le sol (fusées sans base) Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p>FONTAINE Pièce pyrotechnique terrestre remplie d'une composition pyrotechnique et comportant généralement un étranglement ou un orifice rétréci. Une fontaine est une gerbe montée sur un support. Lorsqu'on l'allume, elle produit une pluie ou un jet d'étincelles; la fontaine conique, parfois appelée volcan, peut projeter des étoiles miniatures.</p>			
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Cônes (C) Cylindres (C) <u>Intégrité physique</u> Doit pouvoir être inclinée jusqu'à 12 degrés sans tomber, comporter un pieu ou être conçue pour être partiellement enterrée (C) <u>Étiquetage</u></p> <table border="0" data-bbox="296 516 1438 893"> <tr> <td style="vertical-align: top; padding-right: 20px;"> <p>WARNING <i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i> <i>Up to a height of XX m</i> <i>Spectators must be at a distance of XX m</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Place on level surface or partially bury (no spikes)</i></p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Jusqu'à une hauteur de X m</i> <i>Les spectateurs doivent être à une distance de X m</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat ou enterrer partiellement (sans pieu) OU</i> <i>Bien enfoncer dans le sol en position verticale (avec pieu)</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p> </td> </tr> </table> <p>OR <i>Stick firmly into the ground in an upright position (with spikes)</i> <i>Light fuse and stand clear</i></p> <p><u>Performance</u> Conformément aux exigences générales</p>	<p>WARNING <i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i> <i>Up to a height of XX m</i> <i>Spectators must be at a distance of XX m</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Place on level surface or partially bury (no spikes)</i></p>	<p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Jusqu'à une hauteur de X m</i> <i>Les spectateurs doivent être à une distance de X m</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat ou enterrer partiellement (sans pieu) OU</i> <i>Bien enfoncer dans le sol en position verticale (avec pieu)</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>	<p>Non définies</p> <p>50 g au maximum 75 g au maximum</p> <p>L'une ou l'autre de ces exigences</p>
<p>WARNING <i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i> <i>Up to a height of XX m</i> <i>Spectators must be at a distance of XX m</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Place on level surface or partially bury (no spikes)</i></p>	<p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Jusqu'à une hauteur de X m</i> <i>Les spectateurs doivent être à une distance de X m</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat ou enterrer partiellement (sans pieu) OU</i> <i>Bien enfoncer dans le sol en position verticale (avec pieu)</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p><i>MINE</i> Dispositif conçu pour projeter de nombreuses étoiles et autres effets dans les airs; tous les effets doivent être allumés en même temps par la charge propulsive. La mine produit des effets visuels à proximité du sol comme, par exemple, des étoiles, des tourbillons, des pétards, des sifflets et un ou plusieurs effets détonants. Les effets peuvent être précédés d'une fontaine, d'une fusée éclairante et d'étoiles en combustion. Appelée aussi pot à feu.</p>	
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Charge totale comprenant, le cas échéant (C) Sifflet aérien Éclair Pétard à poudre noire Charge propulsive (C) Selon les composants</p> <p><u>Étiquetage</u> <i>WARNING</i> <i>ERUPTS, THROWING STARS OR FLAMING BALLS</i> <i>Up to a height of XX m</i> <i>Spectators must be at a minimum distance of XX m</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Place upright on level ground (with bases)</i> OR <i>Bury one third of its length in sand (without bases)</i> OU <i>Do not hold in hand</i> <i>Light fuse and stand clear</i></p> <p>On doit indiquer la direction de la sortie de la flamme.</p> <p><u>Performance</u> Conformément aux exigences générales L'explosion finale au point culminant se produit pendant que d'autres effets fonctionnent toujours (C)</p>	<p>Non définies</p> <p>40 g au maximum, dont 5 g au maximum chacun; 10 g au total pour les sifflets aériens 1 g au maximum 5 g au maximum chacun; 10 g au total pour les pétards 10 g au maximum Voir comète, pétard, sifflet aérien, effet détonant</p> <p>Interdit</p>

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p>MORTIER PRÉCHARGÉ Article prêt à l'emploi fourni par un fabricant. Il projette une petite bombe contenant des étoiles et/ou de petits effets, une comète, un sifflet aérien ou un effet détonant.</p>			
<p><u>Dimensions</u> Diamètre intérieur (C)</p> <p><u>Limite de charge</u> Effet (C) Sifflet aérien (C) Charge propulsive (C)</p> <p><u>Étiquetage</u></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING SHOOTS A SHELL OR WHISTLE Up to a height of XX m Spectators must be at a min. distance of XX m For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on firm, level ground Light fuse and stand clear</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE LANCE UNE BOMBE OU UN SIFFLET Jusqu'à une hauteur de X m Les spectateurs doivent être à une distance minimale de X m Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> La base doit être suffisamment grande pour que la pièce ne se renverse pas lors du fonctionnement (C)</p>	<p>WARNING SHOOTS A SHELL OR WHISTLE Up to a height of XX m Spectators must be at a min. distance of XX m For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on firm, level ground Light fuse and stand clear</p>	<p>MISE EN GARDE LANCE UNE BOMBE OU UN SIFFLET Jusqu'à une hauteur de X m Les spectateurs doivent être à une distance minimale de X m Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p>	<p>50 mm au maximum</p> <p>40 g au maximum; (voir bombe) sauf : 5 g au maximum 10 g au maximum</p>
<p>WARNING SHOOTS A SHELL OR WHISTLE Up to a height of XX m Spectators must be at a min. distance of XX m For use by adults For outdoor use only Do not hold in hand Place upright on firm, level ground Light fuse and stand clear</p>	<p>MISE EN GARDE LANCE UNE BOMBE OU UN SIFFLET Jusqu'à une hauteur de X m Les spectateurs doivent être à une distance minimale de X m Utilisation par des adultes N'utiliser qu'à l'extérieur Ne pas tenir dans la main Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat Allumer la mèche et se tenir à l'écart</p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p><i>SERPENT</i> Pièce pyrotechnique terrestre constituée d'une pastille solide. Lorsqu'elle est mise à feu, elle se gonfle et prend la forme d'un serpent</p>			
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C) <u>Intégrité physique</u> Fissures ou composition non confinée <u>Étiquetage</u> (sur l'emballage)</p> <table border="0" data-bbox="296 418 1213 639"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><i>WARNING</i> <i>PRODUCES A SNAKE</i> <i>Do not put in mouth</i> <i>Place on level ground</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i></p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><i>MISE EN GARDE</i> <i>FORME UN SERPENT</i> <i>Ne pas mettre dans la bouche</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i></p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Conformément aux exigences générales, mais les exigences relatives à la mèche ne s'appliquent pas Pastilles difficiles à allumer</p>	<p><i>WARNING</i> <i>PRODUCES A SNAKE</i> <i>Do not put in mouth</i> <i>Place on level ground</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i></p>	<p><i>MISE EN GARDE</i> <i>FORME UN SERPENT</i> <i>Ne pas mettre dans la bouche</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i></p>	<p>Non définies 5 g au maximum Aucune Interdites</p>
<p><i>WARNING</i> <i>PRODUCES A SNAKE</i> <i>Do not put in mouth</i> <i>Place on level ground</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Do not hold in hand</i></p>	<p><i>MISE EN GARDE</i> <i>FORME UN SERPENT</i> <i>Ne pas mettre dans la bouche</i> <i>Placer sur le sol à un endroit bien à plat</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i></p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE											
<p><i>CIERGE MAGIQUE</i> Tige métallique recouverte d'une composition et destinée à être tenue avec la main.</p>												
<p><u>Dimensions</u> Longueur Longueur de la composition Tige servant de manche</p> <p><u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C)</p> <p><u>Intégrité physique</u> Fissures pouvant causer la dispersion de la composition ou composition se détachant de la tige; cette exigence sera remplacée par la suivante dès que l'épreuve sera mise au point : Composition se détachant de la tige lors d'une épreuve de résistance aux secousses (C)</p> <p><u>Étiquetage</u> Sur l'emballage primaire, soit le contenant le plus petit vendu au public</p> <table border="0" data-bbox="296 643 1493 1052"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING <i>EMITS SHOWERS OF SPARKS</i> <i>For adult use or under close supervision by an adult</i> <i>Not recommended for indoor use</i> <i>Do not touch glowing rod</i> <i>Light only one sparkler at a time</i> <i>Hold in hand with arm extended away from the body</i></p> <p><i>Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials</i></p> <p><i>Not intended for children under 8 years old</i></p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Utilisation par un adulte ou sous la surveillance étroite d'un adulte</i> <i>Non recommandé pour utilisation à l'intérieur</i> <i>Ne pas toucher à la tige incandescente</i> <i>N'allumer qu'un cierge magique à la fois</i> <i>Tenir en maintenant la main le plus loin possible du corps</i> <i>Tenir le bout incandescent et les étincelles à l'écart des vêtements ou d'autres matières inflammables</i> <i>Non destiné aux enfants de moins de 8 ans</i></p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Temps d'allumage Doit brûler en douceur Temps total de combustion Grands morceaux de composition se détachant de la tige (C) Allumage ou combustion au travers d'une seule feuille de papier journal (roussissement et quelques trous d'épingle permis) (C)</p> <table border="0" data-bbox="296 1312 1188 1401"> <tr> <td style="text-align: center;">Trous d'épingle (C)</td> <td style="text-align: center;">Taille</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Nombre</td> <td style="text-align: center;">Par échantillon de 20 cierges magiques</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Par cierge magique</td> </tr> </table> <p>S'affaisse après fonctionnement, à partir du point où la combustion s'est arrêtée Les exigences relatives aux mèches ne s'appliquent pas</p>	<p>WARNING <i>EMITS SHOWERS OF SPARKS</i> <i>For adult use or under close supervision by an adult</i> <i>Not recommended for indoor use</i> <i>Do not touch glowing rod</i> <i>Light only one sparkler at a time</i> <i>Hold in hand with arm extended away from the body</i></p> <p><i>Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials</i></p> <p><i>Not intended for children under 8 years old</i></p>	<p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Utilisation par un adulte ou sous la surveillance étroite d'un adulte</i> <i>Non recommandé pour utilisation à l'intérieur</i> <i>Ne pas toucher à la tige incandescente</i> <i>N'allumer qu'un cierge magique à la fois</i> <i>Tenir en maintenant la main le plus loin possible du corps</i> <i>Tenir le bout incandescent et les étincelles à l'écart des vêtements ou d'autres matières inflammables</i> <i>Non destiné aux enfants de moins de 8 ans</i></p>	Trous d'épingle (C)	Taille			Nombre	Par échantillon de 20 cierges magiques			Par cierge magique	<p>de 100 à 750 mm Non définie – doit satisfaire aux autres exigences Au moins 1/3 de la longueur totale</p> <p>20 g au maximum</p> <p>Interdit</p> <p>10 s au maximum avec une allumette</p> <p>5 minutes au maximum Aucun (seules les étincelles sont permises) Aucun en position horizontale à 450 mm au-dessus de la feuille Diamètre maximal de 2 mm 20 au maximum 5 au maximum 30° au maximum par rapport à l'horizontale</p>
<p>WARNING <i>EMITS SHOWERS OF SPARKS</i> <i>For adult use or under close supervision by an adult</i> <i>Not recommended for indoor use</i> <i>Do not touch glowing rod</i> <i>Light only one sparkler at a time</i> <i>Hold in hand with arm extended away from the body</i></p> <p><i>Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials</i></p> <p><i>Not intended for children under 8 years old</i></p>	<p>MISE EN GARDE <i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i> <i>Utilisation par un adulte ou sous la surveillance étroite d'un adulte</i> <i>Non recommandé pour utilisation à l'intérieur</i> <i>Ne pas toucher à la tige incandescente</i> <i>N'allumer qu'un cierge magique à la fois</i> <i>Tenir en maintenant la main le plus loin possible du corps</i> <i>Tenir le bout incandescent et les étincelles à l'écart des vêtements ou d'autres matières inflammables</i> <i>Non destiné aux enfants de moins de 8 ans</i></p>											
Trous d'épingle (C)	Taille											
	Nombre	Par échantillon de 20 cierges magiques										
		Par cierge magique										

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p>POT SCINTILLANT</p> <p>Le pot scintillant comporte une composition scintillante pressée, moulée ou chargée dans un petit tube ou un bouchon. Il produit un effet scintillant en émettant des éclairs de lumière vive séparés, à intervalles à peu près réguliers, par une noirceur presque complète. _____</p>			
<p><u>Dimensions</u></p> <p><u>Limite de charge</u></p> <p>Charge totale de matière pyrotechnique (C)</p> <p><u>Étiquetage</u></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING</p> <p><i>EMITS FLAMES</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Place upright on firm, level ground</i></p> <p><i>(with bases)</i></p> <p>OR <i>Bury in sand or soil (without bases)</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p> </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET DES FLAMMES</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat</i></p> <p><i>(avec base)</i></p> <p>OU <i>Enfoncer dans le sable ou dans le sol (sans base)</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u></p> <p>Conformément aux exigences générales</p>	<p>WARNING</p> <p><i>EMITS FLAMES</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Place upright on firm, level ground</i></p> <p><i>(with bases)</i></p> <p>OR <i>Bury in sand or soil (without bases)</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET DES FLAMMES</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat</i></p> <p><i>(avec base)</i></p> <p>OU <i>Enfoncer dans le sable ou dans le sol (sans base)</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>	<p>Non définies</p> <p>40 g au maximum</p>
<p>WARNING</p> <p><i>EMITS FLAMES</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Place upright on firm, level ground</i></p> <p><i>(with bases)</i></p> <p>OR <i>Bury in sand or soil (without bases)</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET DES FLAMMES</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Placer verticalement sur le sol à un endroit solide et bien à plat</i></p> <p><i>(avec base)</i></p> <p>OU <i>Enfoncer dans le sable ou dans le sol (sans base)</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE											
<p>FONTAINE À MAIN Dispositif pyrotechnique posant très peu de risques, brûlant en douceur à basse température (2 500 °K), dont la composition ne contient pas d'ingrédients toxiques. Les produits de la combustion sont gazeux et émettent peu d'odeurs et de fumée. Conçue pour être utilisée à très faible distance.</p>												
<p><u>Dimensions</u> Diamètre intérieur Longueur de la composition</p> <p><u>Limite de charge</u> Le soufre est interdit Charge totale de matière pyrotechnique (C)</p> <p><u>Étiquetage</u> Sur le contenant primaire, qui est le plus petit contenant vendu au public</p> <table border="0" data-bbox="296 483 1444 889"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING EMITS FLAMES OR SHOWERS OF STARS For use by adults Not recommended for indoor use Do not touch glowing article Light only one article at a time Keep away from the body Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials Not intended for children under 8 years old</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME OU UNE PLUIE D'ÉTINCELLES Utilisation par des adultes Usage à l'intérieur non recommandé Ne pas toucher l'article en incandescence N'allumer qu'un article à la fois Garder aussi loin du corps que possible Garder aussi loin que possible des vêtements ou de toute autre matière inflammable Non destinée aux enfants de moins de 8 ans</p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Durée d'allumage Doit brûler régulièrement Fumée et débris</p> <p>Durée totale de la combustion Grands morceaux de composition se détachant de l'article (C) Allumage ou combustion (roussissement et quelques trous d'épingle permis) au travers d'une seule feuille de papier journal (C)</p> <table border="0" data-bbox="296 1214 1123 1304"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Trous d'épingle</td> <td style="padding-right: 20px;">Taille des trous</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nombre</td> <td>Pour un échantillon de 20 articles</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Par article</td> </tr> </table> <p>Les exigences relatives aux mèches ne s'appliquent pas</p>	<p>WARNING EMITS FLAMES OR SHOWERS OF STARS For use by adults Not recommended for indoor use Do not touch glowing article Light only one article at a time Keep away from the body Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials Not intended for children under 8 years old</p>	<p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME OU UNE PLUIE D'ÉTINCELLES Utilisation par des adultes Usage à l'intérieur non recommandé Ne pas toucher l'article en incandescence N'allumer qu'un article à la fois Garder aussi loin du corps que possible Garder aussi loin que possible des vêtements ou de toute autre matière inflammable Non destinée aux enfants de moins de 8 ans</p>	Trous d'épingle	Taille des trous			Nombre	Pour un échantillon de 20 articles			Par article	<p>6 mm au maximum 150 mm au maximum</p> <p>15 g au maximum</p> <p>10 s au maximum avec une allumette</p> <p>La composition ne contient pas d'ingrédients toxiques</p> <p>5 min au maximum Aucun (seules des étincelles sont permises) Aucun en position horizontale à 450 mm au-dessus du papier 2 mm de diamètre au maximum 20 au maximum 5 au maximum</p>
<p>WARNING EMITS FLAMES OR SHOWERS OF STARS For use by adults Not recommended for indoor use Do not touch glowing article Light only one article at a time Keep away from the body Keep burning end and sparks away from clothing or other flammable materials Not intended for children under 8 years old</p>	<p>MISE EN GARDE ÉMET UNE FLAMME OU UNE PLUIE D'ÉTINCELLES Utilisation par des adultes Usage à l'intérieur non recommandé Ne pas toucher l'article en incandescence N'allumer qu'un article à la fois Garder aussi loin du corps que possible Garder aussi loin que possible des vêtements ou de toute autre matière inflammable Non destinée aux enfants de moins de 8 ans</p>											
Trous d'épingle	Taille des trous											
	Nombre	Pour un échantillon de 20 articles										
		Par article										

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p><i>AMORCE POUR PISTOLETS-JOUETS</i> Petite charge de matière explosive placée dans une coupelle ou confinée entre deux feuilles de papier. À noter : le contenant primaire est le contenant le plus petit qui est vendu au public; il peut être constitué d'une boîte en carton, d'un tube fermé en plastique, d'un sac avec cavalier carton ou d'une plaquette alvéolée. Si le contenant primaire est divisé en sections, les sections doivent être séparées de manière à ce que l'allumage d'une section n'entraîne pas l'allumage d'une section adjacente.</p>			
<p><u>Dimensions</u></p> <p><u>Limite de charge</u> Contenant d'expédition (C) Amorces par contenant primaire (C)</p> <p><u>Charge explosive</u> Anneau ou bande (C) Amorces en rouleau (C) Présence de soufre (seuls les articles dans lesquels le chlorate/phosphore sont permis) (C)</p> <p><u>Intégrité physique</u> Retrait de l'emballage primaire Surfaces sales ou déformées Trous (C) Composition non confinée (C) Disques lâches ou manquants (C) Contact face contre face des amorces dans l'emballage (C) Disques en matière plastique : L'amorce doit être recouverte de papier pour que la composition ne s'échappe pas (C) Excès de composition à l'extérieur (C) Rainures, trous, résidus de morceaux de matière plastique ou autres défauts Bords déformés Rouleaux en papier : Trous, déchirures ou plissements (C) Migration du chlorate dans le papier entourant la charge (C)</p> <p><u>Étiquetage</u></p> <table border="0" data-bbox="294 1023 1365 1120"> <tr> <td style="vertical-align: top;">WARNING <i>Do not fire closer than 30 cm to the ear</i> <i>Store in a cool dry place</i></td> <td style="vertical-align: top;">MISE EN GARDE <i>Faire exploser à au moins 30 cm des oreilles</i> <i>Entreposer dans un endroit frais et sec</i></td> </tr> </table> <p>Tous les emballages primaires doivent porter un numéro de lot permettant de retrouver l'unité de production.</p> <p><u>Performance</u> Effet illuminant (combustion au lieu d'un claquement, détectée par une flamme, un éclair, ou un niveau de bruit supérieur à 10 dB(A) dans les conditions préétablies de fonctionnement du matériel d'essai) Explosion par influence entre amorces (échantillon de 50 amorces) (C) Niveaux de bruit (échantillon de 50 amorces) (C)</p> <p><u>Emballage</u> Les emballages primaires à plusieurs sections doivent être conçus de manière à ce que l'allumage du contenu d'une section ne provoque pas l'allumage d'une section adjacente</p>	WARNING <i>Do not fire closer than 30 cm to the ear</i> <i>Store in a cool dry place</i>	MISE EN GARDE <i>Faire exploser à au moins 30 cm des oreilles</i> <i>Entreposer dans un endroit frais et sec</i>	<p>En fonction du dispositif dans lequel elles seront placées</p> <p>0,04 g par ml, distribuée uniformément 1 000 au maximum</p> <p>6,5 g par 1 000 amorces 5,0 g par 1 000 amorces Aucune</p> <p>Effort minimal Interdites Interdits Interdite Interdits Interdit Toutes recouvertes de cette façon Interdit Interdits Interdits Interdits Interdite</p> <p>Interdit</p> <p>Aucune Moyenne de 153 dB(A) au maximum, à 45 cm</p>
WARNING <i>Do not fire closer than 30 cm to the ear</i> <i>Store in a cool dry place</i>	MISE EN GARDE <i>Faire exploser à au moins 30 cm des oreilles</i> <i>Entreposer dans un endroit frais et sec</i>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p>ROUE</p> <p>Pièce pyrotechnique tournant autour d'un axe fixé sur un poteau au-dessus du sol. Après allumage, le ou les propulseurs produisent une poussée qui fait tourner la roue tout en projetant des étincelles.</p> <p>Détails de construction</p> <p><u>Moulinet</u> : Petite longueur de composition emballée dans du papier, enroulée en spirale sur le bord d'une pièce circulaire en carton ou en plastique. Le centre de la pièce circulaire est fixé sur un pieu à l'aide d'un clou.</p> <p><u>Saxon</u> : Un seul tube propulseur comportant un trou à une extrémité, au travers duquel on passe un clou. L'autre extrémité comporte, sur le côté, un trou muni d'une mèche. Après allumage, le tube propulseur provoque une rotation autour de l'axe.</p> <p><u>Roue</u> : Un ou plusieurs tubes propulseurs disposés sur un support robuste en bois, en carton épais ou en un autre matériau approprié. Le centre du support est percé d'un trou destiné à recevoir un clou.</p> <p><u>Propulseur</u> : Petit dispositif tubulaire en papier résistant, comportant une buse ou un étranglement et rempli d'une composition pyrotechnique à combustion rapide. En fait, c'est une gerbe produisant une poussée destinée à propulser l'article.</p>			
<p><u>Dimensions</u></p> <p><u>Limite de charge</u></p> <p>Tube ou propulseur sur une roue (C)</p> <p>Charge totale sur une roue (C)</p> <p>Peut produire des étincelles, des étoiles miniatures ou des flammes, mais ne peut projeter des étoiles comme la chandelle romaine</p> <p><u>Intégrité physique</u></p> <p>Article se desserrant lors de son fonctionnement (C)</p> <p>État du trou pour assurer une rotation uniforme</p> <p>Une tige ou un clou de diamètre approprié doit être fourni avec la roue. Le clou doit être bien fixé au support, sauf si la roue se trouve dans un emballage scellé</p> <p>La mèche doit être bien fixée au support et doit être bien isolée pour prévenir l'allumage par une autre mèche</p> <p><u>Étiquetage</u></p> <table border="0" data-bbox="296 959 1415 1179"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>WARNING</p> <p><i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i></p> <p><i>Nail to a post, make sure wheel turns freely</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i></p> <p><i>Clouer à un poteau; s'assurer que la roue tourne librement</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u></p> <p>Rotation uniforme de la roue (C)</p> <p>Enrayage</p> <p>Les propulseurs et le sifflet doivent rester fixés au support sur lequel la roue est fixée</p> <p>Distance de projection des étincelles</p> <p>Inflammation du poteau sur lequel la roue est fixée (C)</p> <p>Présence d'étoiles (C)</p>	<p>WARNING</p> <p><i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i></p> <p><i>Nail to a post, make sure wheel turns freely</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i></p> <p><i>Clouer à un poteau; s'assurer que la roue tourne librement</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>	<p>Non définies</p> <p>60 g au maximum</p> <p>240 g au maximum</p> <p>Interdit</p> <p>Avec oeillet ou autre dispositif</p> <p>5 s au maximum</p> <p>5 m au maximum</p> <p>Interdite</p> <p>Interdite, sauf pour les étoiles miniatures</p>
<p>WARNING</p> <p><i>EMITS SHOWER OF SPARKS</i></p> <p><i>Nail to a post, make sure wheel turns freely</i></p> <p><i>For use by adults</i></p> <p><i>For outdoor use only</i></p> <p><i>Do not hold in hand</i></p> <p><i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p>MISE EN GARDE</p> <p><i>ÉMET UNE PLUIE D'ÉTINCELLES</i></p> <p><i>Clouer à un poteau; s'assurer que la roue tourne librement</i></p> <p><i>Utilisation par des adultes</i></p> <p><i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i></p> <p><i>Ne pas tenir dans la main</i></p> <p><i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE		
<p><i>SIFFLET TERRESTRE (auparavant appelé tube à effet sonore)</i> Dispositif utilisé au sol, qui produit un sifflement autre que celui d'un marron ou d'un effet détonant lors de la combustion d'une composition pyrotechnique. La composition est pressée dans un tube rétréci à une extrémité. Les effets similaires projetés dans les airs sont décrits dans la partie sur les effets secondaires (sifflet aériens).</p>			
<p><u>Dimensions</u> <u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C) <u>Étiquetage</u></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><i>WARNING</i> <i>EMITS A LOUD WHISTLING NOISE</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Place upright on level ground and assure a vertical position</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Light fuse and stand clear</i></p> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><i>MISE EN GARDE</i> <i>ÉMET UN SON STRIDENT</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat et s'assurer qu'il reste à la verticale</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p> </td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Combustion du tube après fonctionnement Sifflets transformés en effets détonants lors du transport ou de l'écrasement sous une pression statique de 25 kg (C)</p>	<p><i>WARNING</i> <i>EMITS A LOUD WHISTLING NOISE</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Place upright on level ground and assure a vertical position</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p><i>MISE EN GARDE</i> <i>ÉMET UN SON STRIDENT</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat et s'assurer qu'il reste à la verticale</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>	<p>Non définies 15 g au maximum 30 s au maximum Aucun</p>
<p><i>WARNING</i> <i>EMITS A LOUD WHISTLING NOISE</i> <i>For use by adults</i> <i>For outdoor use only</i> <i>Place upright on level ground and assure a vertical position</i> <i>Do not hold in hand</i> <i>Light fuse and stand clear</i></p>	<p><i>MISE EN GARDE</i> <i>ÉMET UN SON STRIDENT</i> <i>Utilisation par des adultes</i> <i>N'utiliser qu'à l'extérieur</i> <i>Placer verticalement sur le sol à un endroit bien à plat et s'assurer qu'il reste à la verticale</i> <i>Ne pas tenir dans la main</i> <i>Allumer la mèche et se tenir à l'écart</i></p>		

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE						
<p><u>EFFETS SECONDAIRES</u> Ces effets se manifestent à l'extérieur des articles pyrotechniques et sont déclenchés en totalité ou en partie par une mèche ou un autre système à retardement. Les articles suivants ne sont permis qu'à titre de composants.</p>							
<p><u>PETITS EFFETS</u> Ils comprennent, par exemple, les petites explosions d'étoiles, les petites bombes et les tourbillons miniatures, mais ne comprennent ni les sifflets aériens, ni les effets détonants, ni les pétards décrits plus loin dans ce document. L'utilisation de poudre éclair est permise, mais doit satisfaire aux limites de charge décrites dans la partie sur les effets détonants.</p>							
<p><u>Limite de charge</u> Charge totale de matière pyrotechnique (C)</p> <p><u>Étiquetage</u> (l'étiquette doit restée apposée après la mise à feu)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Explosives-Danger-Do not light</i></td> <td style="width: 50%;"><i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i></td> </tr> <tr> <td><i>Hand to local police for destruction</i></td> <td><i>Remettre à la police locale pour destruction</i></td> </tr> <tr> <td><i>Name and address of the manufacturer</i></td> <td><i>Nom et adresse du fabricant</i></td> </tr> </table> <p><u>Performance</u> Doivent être positionnés pour s'allumer de manière fiable Doivent satisfaire aux exigences générales</p>	<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>	<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>	<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>	<p>8 g au maximum</p>
<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>						
<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>						
<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>						
<p><u>BOMBE</u> Enveloppe sphérique ou cylindrique formant un boîtier en carton contenant des étoiles, de petits effets, une charge explosive et une charge propulsive servant à projeter la bombe dans les airs. Les bombes ne sont permises qu'à titre de composant d'un produit fini.</p>							
<p><u>Construction</u> Fragments causant des blessures en retombant sur les personnes (C)</p> <p><u>Dimensions</u> Diamètre (C)</p> <p><u>Limite de charge</u> 1 bombe par tube Effet (C)</p> <p>Charge propulsive (C)</p> <p><u>Étiquetage</u> (l'étiquette doit rester apposée après la mise à feu)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Explosives-Danger-Do not light</i></td> <td style="width: 50%;"><i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i></td> </tr> <tr> <td><i>Hand to local police for destruction</i></td> <td><i>Remettre à la police locale pour destruction</i></td> </tr> <tr> <td><i>Name and address of the manufacturer</i></td> <td><i>Nom et adresse du fabricant</i></td> </tr> </table> <p>Si l'étiquette est trop petite, l'inspecteur en chef peut autoriser le libellé suivant : <i>Explosives - Danger - Explosifs</i></p> <p>L'étiquette doit aussi indiquer la distance à laquelle le public doit se trouver de la zone de mise à feu</p> <p><u>Performance</u> Voir les exigences générales</p>	<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>	<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>	<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>	<p>Aucun</p> <p>50 mm au maximum</p> <p>40 g au maximum (pas de poudre éclair dans la charge d'éclatement) 10 g au maximum</p>
<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>						
<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>						
<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>						

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE						
<p><i>EFFET DÉTONANT</i></p>							
<p>Tube en papier roulé contenant de la poudre éclair (une composition pyrotechnique puissante) ou de la poudre noire, qui produit un bruit intense et parfois un effet visuel d'éclair vif et de la fumée. L'effet détonant n'est disponible qu'à titre de composant de pièces pyrotechniques pour consommateurs. Il doit être éjecté de la pièce pyrotechnique.</p>							
<p><u>Limite de charge</u></p> <p>1 effet détonant (C)</p> <p>Plus d'un effet détonant (C)</p> <p>Charge totale d'un article renfermant plus d'un effet détonant</p> <p><u>Étiquetage</u> (l'étiquette doit rester apposée après la mise à feu)</p> <table border="0" data-bbox="296 548 1346 639"> <tr> <td><i>Explosives-Danger-Do not light</i></td> <td><i>Explosifs -Danger - Ne pas allumer</i></td> </tr> <tr> <td><i>Hand to local police for destruction</i></td> <td><i>Remettre à la police locale pour destruction</i></td> </tr> <tr> <td><i>Name and address of the manufacturer</i></td> <td><i>Nom et adresse du fabricant</i></td> </tr> </table> <p><u>Performance</u></p> <p>Les effets détonants doivent comporter une mèche qui s'allume de manière fiable; la mèche peut être de composition à retardement et avec couleur</p> <p>Lorsque l'article comporte plus d'un effet détonant, ces derniers doivent être éjectés simultanément et non en séquence (C)</p> <p>Lorsque l'article comporte plus d'un effet détonant dans un tube, ces derniers doivent faire partie d'une mine (C)</p> <p>Une chandelle romaine ne doit pas comporter plus d'un effet détonant</p>	<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs -Danger - Ne pas allumer</i>	<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>	<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>	<p>800 mg de poudre éclair ou 3 g de poudre noire au maximum</p> <p>130 mg de poudre éclair ou 500 mg de poudre noire au maximum par effet</p> <p>1 g de poudre éclair ou 4 g de poudre noire au maximum</p>
<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs -Danger - Ne pas allumer</i>						
<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>						
<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>						
<p><i>SIFFLET AÉRIEN</i></p>							
<p>Autorisé comme composant d'une mine ou d'une chandelle romaine, mais interdit en tant qu'article.</p>							
<p><u>Limite de charge</u></p> <p>Charge totale de matière pyrotechnique (C)</p> <p>Charge de poudre éclair, si un effet détonant est placé au bout du sifflet aérien (C)</p> <p><u>Étiquetage</u> (l'étiquette doit rester apposée après la mise à feu)</p> <table border="0" data-bbox="296 1109 1346 1200"> <tr> <td><i>Explosives-Danger-Do not light</i></td> <td><i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i></td> </tr> <tr> <td><i>Hand to local police for destruction</i></td> <td><i>Remettre à la police locale pour destruction</i></td> </tr> <tr> <td><i>Name and address of the manufacturer</i></td> <td><i>Nom et adresse du fabricant</i></td> </tr> </table> <p><u>Performance</u></p> <p>Le sifflet doit être positionné de manière à s'allumer de manière fiable</p>	<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>	<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>	<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>	<p>5 g au maximum</p> <p>800 mg au maximum</p>
<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>						
<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>						
<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>						

ANNEXE B

PIÈCES PYROTECHNIQUES POUR FEUX D'ARTIFICE

Exigences générales relatives aux pièces pyrotechniques pour feux d'artifice

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE						
Examiner les contenants d'expédition et l'emballage (de tous les articles)							
<p><u>1. Emballage</u></p> <p><u>1.1</u> <u>Étiquetage</u> (À noter : tout énoncé en italiques dans la section Étiquetage doit apparaître sur l'article)</p> <p>Désignation ONU Numéro ONU Étiquette orange Nom du fabricant ou du distributeur Numéro d'enregistrement de l'emballage (C)</p> <p><u>1.2</u> <u>État de l'emballage</u></p> <p>Composition en vrac (C) Acceptable en vue du transport</p>	<p>Interdite Doit être acceptable en vue du transport</p>						
Examiner 9 unités de chaque article soumis							
<p><u>2</u> <u>Étiquetage</u></p> <p>En français et en anglais Appellation commerciale ou marque de commerce autorisée Logo ou code identifiant le fabricant Nom générique de l'article permettant de déterminer son mode de fonctionnement Description de l'effet Précautions et instructions précises à suivre pour assurer la manutention sécuritaire (C) Les articles en forme de tube doivent comporter une flèche indiquant l'extrémité par où sortira la flamme Les bombes aériennes et les composants avec mèche et éjectés séparément doivent porter l'étiquette suivante (C) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Explosives-Danger-Do not light</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Hand to local police for destruction</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Remettre à la police locale pour destruction</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Name and address of the manufacturer</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Nom et adresse du fabricant</i></td> </tr> </table> <p>Si l'étiquette est trop petite, l'inspecteur en chef peut approuver le libellé suivant :</p> <p><i>Explosives - Danger - Explosifs</i></p> <p>Ainsi, si un article ou un article placé dans un tube ou une enveloppe est propulsé dans les airs, le tube ou l'enveloppe doit porter l'étiquette ci-dessus, laquelle doit rester apposée après la mise à feu.</p>	<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>	<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>	<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>	<p>Obligatoire</p>
<i>Explosives-Danger-Do not light</i>	<i>Explosifs - Danger - Ne pas allumer</i>						
<i>Hand to local police for destruction</i>	<i>Remettre à la police locale pour destruction</i>						
<i>Name and address of the manufacturer</i>	<i>Nom et adresse du fabricant</i>						

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCE
<p><u>5</u> <u>Mesures</u> (comparer les résultats à la déclaration technique) Poids brut Poids de la charge explosive</p>	Indiquer dans un rapport distinct
<p><u>6</u> <u>Stabilité</u> Mettre à l'épreuve deux (2) des unités démontées 75 °C pendant 48 h</p>	Doit respecter les exigences
<p><u>7</u> <u>Analyse chimique</u> À partir des unités démontées (comparer les résultats à la déclaration technique) Aucune divergence importante, telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détection d'un composant non mentionné dans la déclaration • non-détection d'un composant mentionné dans la déclaration • détection de plus de 200 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur inférieure à 25 %; détection de plus de 150 % dans le cas des autres composants; • détection de moins de 50 % d'un composant devant présenter, selon la déclaration, une teneur supérieure à 10 % 	Indiquer dans un rapport distinct
<p><u>7.1</u> <u>Détection qualitative du chlorate</u></p>	Le chlorate en présence de soufre est interdit. Le chlorate est permis dans certaines conditions.

Exigences particulières relatives aux pièces pyrotechniques pour feux d'artifice

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
<i>BOMBE AÉRIENNE ET BOMBE NAUTIQUE</i>	
Examen physique	
<p>Nombre de bris (C) de tout calibre</p> <p>Calibre de la bombe (C) Calibre de la bombe sonore (C)</p> <p>Longueur de la mèche devant être allumée à l'aide d'une flamme</p> <p>Longueur minimale du mortier</p> <p>La bombe est bien ajustée dans le mortier</p> <p>Différence minimale</p> <p>Différence maximale</p> <p>76 mm (3 pouces) et moins</p> <p>102 à 155 mm (4 à 6 pouces)</p> <p>plus de 155 mm (plus de 6 pouces)</p> <p><u>Intégrité physique ou construction</u></p> <p>Cordon pour abaisser une bombe de plus de 152 mm</p> <p><u>Étiquetage</u></p> <p>L'étiquette doit indiquer :</p> <p>Taille du mortier à utiliser</p> <p>Nom de la bombe</p> <p>Utilisation spécifique : p. ex. bombe sonore, bombe de jour, bombe nautique, bombe à étoiles</p> <p>Hauteur maximale, dispersion, délai</p> <p>Les bombes nautiques doivent comporter une table de tir (distance en fonction de l'angle)</p>	<p>3 au maximum; le bris final peut être un effet détonant (150 mm au maximum)</p> <p>300 mm (12 pouces) au maximum</p> <p>150 mm au maximum; 1 bombe sonore</p> <p>Dépassement de 150 mm au minimum du haut du mortier</p> <p>Conformément à la NFPA, sauf indication contraire du fabricant</p> <p>5 mm</p> <p>8 mm</p> <p>12 mm</p> <p>15 mm</p> <p>Obligatoire</p>
Fonctionnement	
<p><u>Limite de charge</u></p> <p>La charge explosive doit être assez importante pour produire l'effet décrit par le fabricant</p> <p>Limite de charge pour les bombes sonores</p>	<p>Voir les exigences relatives à la hauteur assurant la combustion complète</p> <p>85 g de poudre éclair au maximum</p>

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
CHANDELLE DE DÉMONSTRATION	
Examen physique	
<p><u>Intégrité physique</u> Des compositions à retardement ou d'autres barrières doivent être en place pour prévenir la propagation rapide et non prévue du feu dans le tube, et doivent réduire au minimum la migration de la charge d'éjection.</p> <p><u>Étiquetage</u> La hauteur doit figurer sur l'étiquette L'étiquetage de la mèche est traité à la section correspondante La direction de la sortie de la flamme doit être indiquée La mise en garde doit comprendre : <i>This article must not be held in the hand</i> <i>Cet article ne doit pas être tenu dans la main</i></p>	
Fonctionnement	
<p><u>Performance</u> Intervalle de fonctionnement séquentiel Aucune propagation rapide de la flamme dans le tube Non-fonctionnement d'étoiles, de bombes, de comètes, etc.</p>	<p>2 à 5 s</p> <p>Interdit</p>

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
<i>SAXON AÉRIEN (SOUCOUBE VOLANTE)</i>	
Examen physique	
<u>Intégrité physique</u> Le propulseur doit être bien fixé pour prévenir tout changement de direction de la force produite par le jet (C) Les propulseurs ne doivent pas se desserrer, ni se détacher des articles (C) Les supports doivent être suffisamment résistants pour ne pas se briser en vol (C) <u>Étiquetage</u> L'étiquetage doit comprendre des instructions relatives à l'utilisation La hauteur maximale doit figurer sur l'étiquette La mise en garde doit inclure l'énoncé suivant : <i>Erratic Flight, Take Precautions for Spectators Trajectoire aérienne imprévisible. Assurer la protection des spectateurs</i>	
Fonctionnement	
Fonctionnement L'allumage par influence entre les propulseurs assurant la rotation et l'envol est interdit, sauf s'il est intentionnel. Doit tourner au sol avant de s'envoler Hauteur (C) Angle de la trajectoire (C)	doit être conforme à l'étiquetage 30 degrés au maximum par rapport à la verticale
<i>FONTAINE</i>	
Examen physique	
<u>Étiquetage</u> La présence de sifflets doit être indiquée	
Fonctionnement	
<u>Performance</u> Hauteur permise lorsque de grandes quantités d'étincelles sont produites Lorsqu'elles sont utilisées comme propulseurs sur des roues, les fontaines doivent s'allumer en une seconde ou moins (C) Combustion continue avec une flamme stable	20 m au maximum

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
<i>FUSÉE ÉCLAIRANTE</i>	
Fonctionnement	
<u>Fonctionnement</u> Doit brûler de façon continue avec une flamme stable	
<i>PÉTARD</i>	
Examen physique	
<u>Dimensions</u> Longueur Diamètre <u>Limite de charge</u> Poudre noire (C) Poudre éclair (C)	5,0 cm au maximum 0,65 cm au maximum 0,5 g au maximum 130 mg au maximum
Fonctionnement	
<u>Performance</u> Les pétards vendus en grappe ne doivent pas exploser en masse Dispersion des débris	3 m au maximum
<i>BATTERIE, BARRAGE ET BOMBARDO</i>	
Examen physique	
<u>Étiquetage</u> Si les batteries, les barrages ou les bombardos sont étiquetés, il n'est pas nécessaire d'étiqueter chaque pièce	
Fonctionnement	
<u>Performance</u> La base doit demeurer intacte lors du fonctionnement (C) Les tubes doivent demeurer fixés sur la base (C)	

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
<i>MINE</i>	
<u>Étiquetage</u> La hauteur maximale doit figurer sur l'étiquette Chaque composant doit être étiqueté La direction de la sortie de la flamme doit être indiquée	
<u>Fonctionnement</u> Tous les effets doivent être éjectés en même temps	
<i>ROUE</i>	
Examen physique	
<u>Intégrité physique</u> Le clou fourni avec la roue doit être suffisamment résistant et long pour maintenir la roue en place (C) <u>Étiquetage</u> Chaque composant doit être étiqueté	
Fonctionnement	
<u>Fonctionnement</u> La roue doit tourner de façon uniforme, sans arrêt, ni à-coup (C) Le cadre ne doit pas se briser, se déformer, ni prendre feu (C) Les propulseurs doivent rester fixés à leur support ou retomber à moins de 7 m du support vertical lorsque le clou de la roue est à 3 m au-dessus du sol (C)	
<i>CASCADE ET PIÈCE MONTÉE</i>	
Examen physique	
<u>Intégrité physique</u> La charpente de la pièce montée et le câblage de la cascade doivent être suffisamment résistants et bien fixés afin de rester en place lors du fonctionnement <u>Étiquetage</u> Il n'est pas nécessaire d'étiqueter chaque pièce d'une cascade ou d'une pièce montée si des instructions sont fournies avec les articles	

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES
<i>LANCE D'ALLUMAGE</i>	
Examen physique	
<u>Caractéristiques physiques</u> Il est permis de fixer une rallonge qui reste à la température ambiante lors du fonctionnement <u>Étiquetage</u> La durée de combustion doit être indiquée	
Fonctionnement	
<u>Performance</u> Si elle est allumée au moyen d'une flamme, elle doit s'allumer (C) Si elle est allumée par friction, elle doit s'allumer (C) Variation des temps spécifiés (C)	en moins de 10 s en 3 tentatives au maximum ± 10 s
<i>ALLUMETTE ÉLECTRIQUE</i>	
Examen physique	
<u>Étiquetage</u> L'étiquette doit indiquer : Courant d'allumage maximal Courant d'allumage minimal Résistance, y compris celle des fils de connexion	
Fonctionnement	
<u>Performance</u> 0,2 A pendant 30 s (C) 0,5 A (C) Il doit y avoir déflagration et non détonation des têtes des allumettes	0 allumage sur 10 10 allumages sur 10 en moins de 1 seconde

ANNEXE C

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ET DE CLASSIFICATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
ET DE CLASSIFICATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES**

Note : Ce formulaire représente un résumé des renseignements à fournir. Au besoin, veuillez citer un document de référence ou indiquer si des renseignements sont joints.

SECTION 1 - COORDONNÉES DU DEMANDEUR ET DU FABRICANT

1.1 Demandeur

Nom de l'entreprise présentant la demande _____

Adresse postale _____

Ville _____

Province ou État _____

Pays _____

Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Nom de la personne-ressource _____

Titre _____

1.2 Fabricant

Nom du fabricant _____

Adresse postale _____

Ville _____

Province ou État _____

Pays _____

Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Nom de la personne-ressource _____

Titre _____

SECTION 2 - LISTE DES PRODUITS

Pour les demandes d'autorisation comportant plusieurs articles (10 et plus), veuillez présenter une liste des articles sous forme électronique, en Microsoft Excel. Consultez le document Critères relatifs aux pièces pyrotechniques pour consommateurs et pour feux d'artifice, révision 4 pour plus de détails et pour un exemple du format à utiliser.

Pour les demandes comportant moins de 10 articles, veuillez soumettre une liste des articles électroniquement (voir ci-dessus) ou remplir le tableau suivant.

Numéro de pièce	Nom du produit
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

SECTION 3 - DÉCLARATION TECHNIQUE

3.1 *Spécifications des produits*

Veillez préciser quels documents sont joints à cette demande :

- Dessin technique de l'article incluant ses dimensions
- Nom chimique des explosifs et/ou leur composition, avec les tolérances
- Poids de la (des) charge(s) explosive(s), avec les tolérances
- Poids brut de l'article
- Description des moyens et des méthodes de destruction ou d'élimination

3.2 *Emballage et étiquetage*

Veillez préciser quels documents sont joints à cette demande :

- Dessin ou description de l'emballage d'expédition [extérieur, intérieur, article]
- Tout l'étiquetage tel qu'il apparaît sur l'emballage [extérieur, intérieur, article]
- Le cas échéant, l'emballage pour la vente au détail et son étiquetage
- Exemples de toutes les directives d'utilisation et de toutes les mises en garde, en français et en anglais

Le cas échéant, l'emballage et la méthode d'emballage contribuent-ils à atténuer les effets des explosifs?

Oui Non

Lorsque l'emballage est ouvert ou modifié, ces effets sont-ils toujours atténués par l'emballage?

Oui Non

SECTION 4 - DÉCLARATION DU TYPE DE PRODUIT PAR LE FABRICANT

4.1 *Type d'explosif*

Quel est le type d'explosif?

Pièce(s) pyrotechnique(s) pour consommateur

Pièce(s) pyrotechnique(s) pour feux d'artifices

Autre (spécifier) _____

Veillez donner une brève description du produit et de son mode de fonctionnement.

4.2 *Énoncé de fiabilité*

Veillez résumer les épreuves et/ou les travaux qui ont été réalisés en vue de la mise au point et de la commercialisation du produit.

SECTION 5 - DISTRIBUTION PRÉVUE

5.1 *Description des moyens de distribution, de vente et d'utilisation prévus*

Expliquez comment les articles seront emballés pour fins de distribution, de vente ou d'utilisation (quantité de boîtes complètes, quantité de boîtes incomplètes, emballage intérieur, par article, etc.)

Indiquez le ou les modes d'expédition prévus _____

Indiquez la quantité prévue par expédition et par mode d'expédition :

Maximum _____

Minimum _____

5.2 *Chargements mixtes*

Indiquez les autres marchandises dangereuses avec lesquelles le produit doit être transporté. Avec quels autres articles le produit est-il habituellement expédié?

SECTION 6 - CLASSIFICATION ONU DES RISQUES EN VUE DU TRANSPORT

6.1 *Classification pour le transport*

Une lettre ou un certificat d'une autorité compétente est joint à cette demande :

Oui Non

Si une lettre ou un certificat est joint, indiquez la base de la classification :

1.1G 1.2G 1.3G 1.4G Autre (spécifiez) _____

Indiquez la classification ONU souhaitée :

1.1G 1.2G 1.3G 1.4G Autre (spécifiez) _____

Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez obtenir une telle classification (p. ex., mode d'expédition, coût du transport, compatibilité, etc.)

Je consens à ce que des épreuves soient réalisées : Oui Non

Signature _____ Date _____